



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

JOURNAL OFFICIEL

NUMÉRO 98
AVRIL 2012

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2012

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 mars 2012.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 - Approbation du principe de la délégation de service public pour l'enlèvement, le déplacement et la mise en fourrière des véhicules à moteur y compris des poids lourds de plus de 3,5 tonnes, des deux roues, des bicyclettes, en infraction ou accidentés, sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes.

1.2 - Convention constitutive de groupement de commande entre la commune de La Garenne-Colombes et le CCAS de la commune.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Gestion active de la dette 2012.

2.2 - Rapport commun :

- Vote de la modification de l'AP-CP : réfection de l'avenue du Général-Leclerc (2011117).
- Vote du BP Ville.
- Vote des subventions aux associations.
- Vote du BP d'assainissement.
- Vote des taux de fiscalité.

Informatique

2.3 - Convention avec le SIPPEREC relative aux modalités d'accès aux données géographiques et alphanumériques dont dispose le SIPPEREC au titre des compétences électricité et réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle.

2.4 - Convention de mise à disposition du logiciel DVP au profit des collectivités territoriales avec la Direction générale des Finances publiques.

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

3.1 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat d'association.

3.2 - Sectorisation des écoles communales.

État-civil, affaires générales

3.3 - Convention de délégation avec l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) relative au regroupement familial.

Actions Familiales et Sociales

3.4 - Avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation indemnité de garde crèche/SNCF.

Logement

3.5 - Protocole transactionnel entre le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier « résidence La Garenne-Château » et la Ville de La Garenne-Colombes relatif à la répartition des charges de copropriété.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

Finances

4.1 - Rapport commun :

- Convention d'objectif triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association Arts Martiaux Garennois pour la période 2012-2015.
- Convention d'objectif triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association Olympique Garennois Natation pour la période 2012-2015.

4.2 - Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association La Garenne Jeunesse pour la période 2012-2015.

4.3 - Demande de subvention pour la restauration de l'orgue Saint-Urbain.

V - Pôle Services Techniques

Urbanisme

5.1 - ZAC des Champs-Philippe - acquisition du bien sis 31, rue Pasteur (M. Maron) cadastré section D numéro 92.

VI - Divers

6.1 - Décisions.

6.2 - Questions orales.

La séance du Conseil municipal est ouverte, à 21 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Je vous donne lecture des délégations de vote : M. Perrée va arriver, M^{me} Labrousse a donné délégation à M. Hervo, M^{me} Mangeard à M. Houtart, M^{me} Thimel à M. Pinta, M^{me} Vingerling à M^{me} de Bellabre, M. Citerne à M. Butet, M. Graux à M^{me} Lioret, Amira Haberah, qui est en retard, donne, en attendant, délégation à M. Barraquand, M^{lle} Bachelet à M. Zacaropoulos.

Voilà pour les délégations de vote.

Nous devons élire un secrétaire de séance.

M. Dubois est candidat.

Merci, Monsieur Dubois.

Y a-t-il d'autres candidats que Monsieur Dubois ?

Pas d'autre candidat.

Parfait.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 mars 2012.

M. le Maire

Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal du 9 mars, Mesdames et Messieurs ?

Monsieur Macé, vous avez la parole. Bienvenue, Monsieur Macé !

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaiterais tout d'abord, en début de séance du Conseil municipal, que nous ayons une pensée pour nos collègues du Conseil municipal de Nanterre, où, il y a 10 ans, nous nous rappelons tous de cela, il y a eu une tuerie au sein de cet hémicycle municipal. Je souhaiterais que nous puissions observer une minute de silence, en mémoire de nos collègues qui sont décédés tragiquement lors de cette nuit de mars 2002.

M. le Maire

Très bien.

Y a-t-il d'autres remarques sur le procès-verbal ?

Nous allons, bien entendu, observer cette minute de silence.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Mes chers collègues, bonsoir.

Je voulais juste dire, sur le procès-verbal, mon étonnement que, contrairement aux autres années, il soit fait, dans la synthèse du procès-verbal, uniquement référence à un lien internet pour ce qui concernait le débat d'orientations budgétaires.

Il faut savoir que ce procès-verbal est affiché sur les panneaux de la ville et qu'en procédant ainsi, on prive, en fait, nos concitoyens de savoir quelles ont été les différentes interventions lors de ce Conseil.

Cette pratique est un peu en contradiction, en plus, avec d'autres pratiques, à savoir que là, vous privilégiez le lien Internet par rapport à l'écrit et que pour cette date de Conseil, lorsque je suis venu en étant invité à la commission des finances, il y avait affiché sur la vitre de la Mairie le fait qu'il y avait Conseil municipal ce soir.

Je m'étonne qu'il y ait, d'une part, une pratique où on prive ceux qui n'ont pas Internet d'accès à cette information et, d'autre part, que nous, élus, alors que vous avez le moyen de nous avertir par Internet de la date de ce Conseil, donc plus tôt que les cinq jours, ne l'apprenions qu'en venant à la Mairie ce soir-là.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je crois, Monsieur Conway, que nous avons fait de même l'année dernière ; je vérifierai, mais je crois que nous avons indiqué le DOB par référence Internet déjà il y a un an.

La question du DOB est un problème, parce que l'affichage de celui-ci... C'est beaucoup de pages et j'imagine que tartiner les panneaux administratifs de ces documents posait problème. Je pense que l'année dernière, nous avons fait de même déjà.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

J'avais déjà signalé au dernier Conseil municipal que l'information qui me paraît indispensable de faire connaître la date du Conseil Municipal n'était pas sur le site de la Ville. J'ai encore constaté aujourd'hui que cette information n'est toujours pas indiquée sur le site de la Ville pour le Conseil municipal de ce soir. Je trouve cela, quand même, particulièrement dommageable, au-delà du fait que des Garennois qui lisent, à juste titre d'ailleurs, le site de la Ville pour être informés auraient pu avoir cette information, ce qui n'est toujours pas le cas.

Je vous demande donc, une nouvelle fois, d'ailleurs, que cette information paraisse au moment où vous connaissez la date d'organisation du Conseil municipal, c'est-à-dire, dans le cas présent, au moins le 3 avril ; comme le disait fort justement notre collègue Christophe Conway, nous avons été informés en venant à l'Hôtel de Ville le 3 avril qu'il y avait Conseil municipal le 10 avril. J'insiste pour que cette information soit diffusée.

Si on veut que nos concitoyens continuent et amplifient leur intérêt pour la vie municipale, c'est ici que se discute ce qui se passe sur notre ville, et c'est normal, à ce moment-là, qu'on les informe, à juste titre, de la date de ce Conseil municipal.

Même remarque par rapport aux panneaux lumineux. Pour juste vous donner un exemple, sur les panneaux lumineux de la Ville de Levallois-Perret, on sait déjà la date du prochain Conseil municipal qui aura lieu le 24 mai. Il y a une planification à Levallois qui arrive à être possible en ayant un député-maire dans cette commune ; j'ai du mal à comprendre, d'ailleurs, qu'ici, mais cela fera l'objet d'une de mes questions orales, à La Garenne-Colombes, nous soyons toujours dans l'incapacité d'avoir une programmation prévisionnelle des dates du Conseil municipal.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres observations ?

Je m'étonne que la date ne soit pas sur le site Internet, mais je vérifierai, bien entendu.

D'autres questions ? Pas d'autre question.

On peut considérer que sur le procès-verbal... Il y a des abstentions ? Des oppositions ? Unanimité.

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, je vous demande maintenant de vous lever, nous allons procéder à une minute de silence en mémoire de nos collègues du Conseil municipal de Nanterre.

(Une minute de silence est observée.)

Je précise, bien entendu, que j'avais écrit à mon collègue de Nanterre pour lui assurer de notre amitié, comme je l'avais fait à l'époque, malheureusement, du drame.

35 voix pour : Unanimité

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 - Approbation du principe de la délégation de service public pour l'enlèvement, le déplacement et la mise en fourrière des véhicules à moteur y compris des poids lourds de plus de 3,5 tonnes, des deux roues, des bicyclettes, en infraction ou accidentés, sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour. M. Butet rapporte.

M. Butet

Monsieur le Maire, mes chers collègues, « *approbation du principe de la délégation de service public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules à moteur, y compris des véhicules de plus de 3,5 tonnes, des deux-roues, des bicyclettes, en infraction ou accidentés, sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes* ».

La délibération qu'il vous est proposé d'adopter pour la présente DSP est un renouvellement d'une durée d'un an en forme simplifiée.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la délégation de service public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules à moteur selon la forme juridique d'une convention d'affermage ;
- autoriser M. le Maire à lancer la procédure de dévolution de la DSP en forme simplifiée et à signer tous les actes y afférents.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Butet.

Y a-t-il des questions à M. Butet ? Pas de question.

On passe donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

35 voix pour : Unanimité

1.2 - Convention constitutive de groupement de commande entre la commune de La Garenne-Colombes et le CCAS de la commune.

M. le Maire

Le point n° 2, il s'agit de la convention constitutive d'un groupement de commande avec le CCAS de la commune de La Garenne-Colombes.

Je vous propose, mes chers amis, de constituer ce groupement de commande pour faciliter les démarches du CCAS sur un certain nombre de segments d'achats qui vous sont projetés sur l'écran qui figure dans mon dos, j'imagine.

Nous en avons déjà discuté lors du Conseil d'administration du CCAS.

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de remarque.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

35 voix pour : Unanimité

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Gestion active de la dette 2012.

M. le Maire

Le point 2.1, la gestion active de la dette, Monsieur Ballin, je vous en prie ?

M. Ballin

En fait, c'est comme l'année dernière, il s'agit d'un rapport qui est un modèle contraint, puisque c'est demandé par les textes de loi, sur le fait qu'on autorise M. le Maire à emprunter et la manière dont ces emprunts seront réalisés.

C'est l'occasion de rappeler – je ne vais pas relire l'ensemble du rapport – que la dette reste très faible à La Garenne-Colombes et qu'on reste sur des propositions d'emprunt tout à fait classiques, pas de produits sophistiqués, pas de problématique majeure sur nos modalités d'emprunt encore cette année.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques particulières sur ce point ?

Je rappelle qu'il y a deux Villes qui sont moins endettées que nous :

- la Ville de Puteaux, mais ce n'est pas du jeu, puisque la Ville de Puteaux est sur une sorte de recette permanente liée à La Défense ; la Ville de Puteaux a quand même une dette de 17 euros par habitant, donc ils ont un peu de marge devant eux ;
- la Ville de Marnes-la-Coquette.

Ensuite, vient La Garenne-Colombes ; toutes les autres Villes des Hauts-de-Seine sont derrière nous.

Il y a un encours moyen des Villes de 1 532 euros par habitant dans les Hauts-de-Seine et nous sommes à 227.

Pas de question à M. Ballin sur cette question très importante de la dette, dont on m'a fait reproche il y a encore quelques années – ce n'était pas il y a longtemps –, il y a trois ou quatre ans, de ne pas avoir été assez audacieux ; je n'étais pas assez audacieux sur l'endettement de la Ville.

Je me félicite de mon manque d'audace tous les jours !

Pas de question ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

C'est juste pour vous faire remarquer que ce n'est pas il y a trois - quatre ans, c'était du temps de l'autre mandature, puisque je n'étais pas présent, donc je sais que c'est au moins avant 2008...

M. le Maire

Je ne vous ciblais pas, Monsieur Conway.

M. Conway

Je crois que cela fait la quatrième fois que vous le répétez, au moins.

M. le Maire

Si cela fait quatre ans, je dois le dire depuis quatre ans, effectivement, et l'année prochaine, cela fera cinq.

On a les petits plaisirs que l'on peut...

Pas de remarque particulière ? (*Non.*)

On peut passer au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

2.2 - Rapport commun :

M. le Maire

Nous passons au rapport commun sur le budget ; il y a tout un tas de sujets.

Monsieur le Directeur général, il faut voter pour chacun des cinq ou c'est un vote global ?

Nous allons d'abord avoir la modification de l'AP-CP : réfection de l'avenue du Général-Leclerc.

Sur le principe de la modification de l'AP-CP, vous savez qu'on a décidé de refaire l'avenue du Général-Leclerc, les travaux ont commencé maintenant il y a 18 mois, deux segments ont été faits et nous avons décidé d'accélérer les travaux. Cette accélération nécessite que l'on modifie l'AP-CP.

Je pense que les uns et les autres, vous avez eu l'occasion de passer avenue du Général-Leclerc ; objectivement, entre la partie qui a été refaite et celle qui n'a pas encore été refaite, je pense qu'il n'y a pas photo et on a bien fait, cela donne quand même de la clarté à la rue et une sorte de sérénité, on va dire...

M. Hervo

Cela respire !

M. le Maire

Cela respire... Elle respire autant. Sur la droite, il y a assez peu de bâtiments, Monsieur Hervo, toujours, mais cela respire, cela fait propre.

Y a-t-il des remarques particulières ? Nous continuerons cette année, si vous voulez bien, si vous acceptez de voter ce budget tout à l'heure.

Y a-t-il des remarques sur Général-Leclerc ? (*Non.*)

Sur ce point, on votera tout à l'heure.

Sur le BP de la Ville, je vous propose, comme chaque année, je vais passer la parole à chacun des conseillers municipaux et adjoints au Maire délégués, chacun dans leur domaine, qui présenteront leur budget, les grandes lignes de leur budget, vous leur poserez des questions si vous le souhaitez, chacun dans leur domaine. Ensuite, on votera le budget globalement, à moins que vous ne souhaitiez faire différemment.

Monsieur Ballin, vous voulez faire une présentation générale maintenant ou après ?

M. Ballin

Maintenant.

M. le Maire

Allez-y, si vous voulez !

M. Ballin

En fait, l'idée, c'était de présenter les grands équilibres du budget et qu'ensuite, chaque adjoint présente sa partie plus en détail.

Cette année, sur la partie fonctionnement, les dépenses budgétées seront de 41 949 000, contre des recettes de 45 657 000, ce qui nous fait un autofinancement de 3 719 000.

À côté de cela, nous avons un investissement qui est prévu cette année pour être de 12 798 000, contre des recettes de 5 644 000, ce qui nous fait, du coup, un besoin de financement de 7 154 000. Comme on a un autofinancement de 3,7 millions et des besoins de 7,1 millions, cela nous fait, en théorie, un besoin d'emprunt de 3 434 000 prévu cette année au budget.

On l'a écrit en gros, c'est important et c'est le message que l'on va faire passer : les taux de 2010 sont égaux aux taux de 2011 et égaux aux taux de 2012 ; on ne bouge pas les impôts à La Garenne-Colombes, les taux vont rester identiques cette année.

Encore en indicateur synthétique, l'idée est qu'on a une épargne nette de 2 779 000 et compte tenu de l'emprunt qui est très faible, on a un ratio, aujourd'hui, de capacité de désendettement de 2,75 ans qui nous place dans les meilleurs ratios, je pense, en termes de communes et en termes d'endettement ; c'est ce qu'on vous disait tout à l'heure, on a un endettement très faible à La Garenne-Colombes.

Slide suivant, d'une manière générale, on rappelle que ce budget a été travaillé pour qu'il y ait une implication dans tous les secteurs ; ce qui est en violet, c'est tout ce qui est fonctionnement et tout ce qui est en rouge, c'est l'investissement. Chaque grand secteur, et on le verra avec chaque adjoint, bénéficie à la fois de budget en fonctionnement et en investissement, bien réparti. On a essayé, cette année, encore une fois, d'avoir un budget dynamique, tout en respectant les critères financiers les plus stricts.

On peut passer la main aux autres adjoints.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Ballin.

On passe aux présentations thématiques. Je passe la parole à M. Perrée qui présentera pour M^{me} Mangeard qui, comme vous le savez, est souffrante et M^{me} Labrousse qui n'a pas pu être présente.

Monsieur Perrée, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Perrée

Je vais commencer par M^{me} Mangeard ; il s'agit des solidarités, le budget primitif 2012.

Rappel des activités du service :

La délégation solidarité recouvre la participation à des partenariats à travers diverses structures intercommunales, associatives ou conventionnelles (Espace Insertion, école de la deuxième chance, mission locale) dans le domaine de l'emploi, la prise en charge de l'organisation annuelle du Plan canicule et la participation à la journée du don du sang.

Le budget communal en solidarité est dominé par le budget de l'Espace insertion pour 142 bénéficiaires suivis pour la commune et la subvention au CCAS pour 770 624 euros en 2012.

Pour le fonctionnement, les dépenses actions en faveur de l'emploi :

- la participation à l'école de la deuxième chance : 4 200 euros en 2012, participation fixée par les statuts approuvés lors de l'adhésion le 16 décembre et confirmée par la convention de financement adoptée le 9 mars 2012 ; 50 stagiaires sont suivis en 2010 ;
- la subvention à la mission locale : 20 000 euros en 2012 ; 150 jeunes garennois environ sont suivis en 2010, 58 retours vers l'emploi, intégration de 13 jeunes au sein de l'école de la deuxième chance sur l'ensemble des jeunes suivis.

Pour le Plan canicule : 2 000 euros en 2012.

Les subventions au CCAS : 760 624 euros en 2012.

Autres subventions :

- subvention à l'association d'Aide aux victimes d'infractions pénales (DAVIP) : 200 euros en 2012 ;

Les autres subventions sont prises en charge par le CCAS en 2012, c'est-à-dire Saint-Vincent-de-Paul, Sherpas, etc.

Pour le fonctionnement, les recettes : Plan canicule, courrier et boîtage canicule, 2 500 euros en 2012.

Investissement, pour les dépenses : le service n'engage aucune dépense d'investissement.

Investissement, pour les recettes : le service ne perçoit aucune recette d'investissement.

Enfin, pour les opérations, comme opération, il y a l'Espace Insertion.

En recettes, la participation du Département est de 195 160 euros en 2012.

Les dépenses : le reversement à Bois-Colombes pour 2007-2011 ; l'équilibrage du financement entre les deux communes n'a pas encore été fixé, mais il se fera normalement en 2012. Le Conseil général, comme vous le savez, finance à 70 % et les communes, La Garenne-Colombes et Bois-Colombes, se partagent les 30 % restants.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions sur cet aspect solidarité à M. Perrée ? Pas de question.

Le deuxième point, Monsieur Perrée ?

M. Perrée

On va parler du logement...

M. le Maire

J'en profite pour, Monsieur Macé, vous confirmer que le Conseil municipal a bien été annoncé sur le site de La Garenne-Colombes, on vient de vérifier. Je pense que vous n'avez pas dû cliquer au bon endroit ; on vient de me le dire.

M. Macé

Pas sur la première page du site.

M. le Maire

Peut-être... En tout cas, c'est sur le site. On vérifiera.

Merci.

Allez-y, Monsieur Perrée !

M. Perrée

Pour le logement, rappel des activités de service :

La délégation au logement recouvre :

- l'activité réglementaire d'enregistrement des demandes de logement social et de recueil des éléments de situation ;
- la représentation de M. le Maire au sein des commissions d'attribution des organismes de logement social sur le territoire communal ;
- la gestion de la délégation du contingent préfectoral de réservation de logements sociaux ;
- la représentation de M. le Maire au sein de la commission de prévention des expulsions ;
- la représentation de M. le Maire au sein de la commission d'attribution des aides au titre du fonds de solidarité logement ;
- la gestion du parc locatif privé de la commune
- les biens loués et les biens en copropriété.

Le solde créditeur est de 229 700 euros au budget communal, qui correspond à la gestion locative de 59 emplacements de parking et environ 60 logements, dont 5 de commerces, rue Voltaire et place de la Liberté.

Le fonctionnement, en dépenses :

- le loyer des équipements publics : 80 500 euros en 2012 pour la police municipale, l'Espace Insertion rond-point de l'Europe ;
- 86 868 euros en 2012 également pour la gestion locative : charges d'ascenseur, etc., pour les maisons en gestion ;
- les charges locatives et de copropriété : 60 000 euros en 2012 ;
- la subvention à l'Amicale des locataires Sabligar, aux Champs-Philippe : 60 euros en 2012. Le fonctionnement.

Le fonctionnement, en recettes : 433 950 euros pour les loyers et charges locatives.

L'investissement, en dépenses, pour les travaux de rénovation : 155 000 euros en 2012, la provision de quelques gros travaux curatifs et préventifs (toitures, ascenseurs).

En investissement, les recettes : le service ne perçoit aucune recette d'investissement.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Sur cette question, y a-t-il des questions à M. Perrée ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Monsieur Perrée, vous venez de nous indiquer qu'il était prévu pour 155 000 euros de travaux, si j'ai bien compris, sur le parc locatif privé de la Ville. Est-ce que vous pourriez nous donner un peu de détails là-dessus ? Quels sont les travaux envisagés et pour quels types de logements ?

M. Perrée

155 000 euros : provision de quelques gros travaux curatifs ; des toitures, des ascenseurs, des choses comme cela, pour les logements.

M. le Maire

En particulier rue Noël-Pons, où il y a une corniche à refaire sur un des immeubles qui nous appartient, qui nécessite d'être revue depuis un certain temps et consolidée.

Merci.

Monsieur Perrée ?

M. Perrée

On va passer maintenant à l'hygiène et à la sécurité.

Les dépenses de fonctionnement pour 61 200 euros.

Pour l'hygiène, le budget de fonctionnement hygiène correspond aux dépenses liées à la salubrité publique. Je ne vais pas vous donner tous les détails, mais il s'agit des contrats 3D (dératisation, désinfection, désinsectisation), des mesures de qualité des eaux, l'opération santé publique.

La sécurité ERP, il y en a pour 3 000 euros. ERP, comme vous le savez, ce sont les établissements qui reçoivent du public.

Le budget de fonctionnement correspond aux dépenses liées aux vérifications réglementaires obligatoires lors de manifestations exceptionnelles.

Je ne vous donne pas trop de détails, mais le total est de 61 200 euros.

Les dépenses d'investissement, pour l'hygiène : 58 000 euros, qui se décomposent en petits matériels techniques, travaux d'office pour compte de tiers, nettoyages d'office pour compte de tiers, achats de défibrillateurs pour la mairie mobile.

La sécurité civile : 7 200 euros ; il s'agit du matériel PPMS (Plan particulier de mise en Sécurité), c'est-à-dire de l'eau, des lampes, de la radio, etc., pour des moments où il y aurait des problèmes particuliers dans la ville.

En recettes, l'hygiène : 91 225 euros pour les travaux d'office pour le compte de tiers dont on a parlé tout à l'heure, le nettoyage d'office et des dotations générales de décentralisation, le tout pour 91 225 euros.

J'ai fait le tour de l'hygiène et de la sécurité.

M. le Maire

Merci, Monsieur Perrée.

Des questions sur l'hygiène à M. Perrée ? Pas de question ? C'est très bien.

Monsieur Perrée, vous continuez... Courage, Monsieur Perrée !

M. Perrée

Il en faut, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Vous avez des ressources, Monsieur Perrée !

M. Perrée

C'est très difficile... J'ai très soif !

Je vais attaquer maintenant un morceau un peu plus gros ; il s'agit de la culture.

Service culturel et Jumelage - Relations internationales.

Ce budget n'englobe que le fonctionnement. L'entretien des bâtiments, Foyer des Arts et Loisirs et Mastaba, ainsi que les travaux pour la Médiathèque sont imputés à la Direction des services techniques ; il y en a pour 150 000 euros.

Il s'agit, hors Médiathèque, d'études de programmation pour la Bibliothèque et mise aux normes, remplacement du plancher du Mastaba, remplacement de fenêtres, changement de portes acoustiques et travaux complémentaires à la Médiathèque.

La Ville s'engage, avec l'ouverture de la Médiathèque, à ce que ce soit un centre de ressources pluridisciplinaire, elle souhaite dynamiser la lecture publique de la ville. En s'appuyant sur des bases solides, la Ville développe une politique communale en faveur de la lecture.

Point n° 2 : que la Ville poursuive sa politique d'acquisition. En effet, nous avons acquis des fonds pour la section adultes et des fonds arts pour la Médiathèque, l'amélioration du fonds documentaire, le développement du fonds dédié aux personnes non et mal voyantes, ainsi que, pour la discothèque, l'enrichissement régulier du fonds de référence.

Pour le reste du bâtiment de cette Médiathèque, il y a des salles de travail, comme vous le savez tous. La Ville a souhaité aider les collégiens, les lycéens et les étudiants qui éprouvent des difficultés à travailler chez eux, en organisant l'entresol de la Médiathèque en salles de travail qui sont d'ailleurs très fréquentées. Deux agents assurent l'accueil sept jours sur sept.

C'était ouvert de 18 heures 30 à 22 heures jusqu'au 2 mai et maintenant, ce sera ouvert jusqu'à 23 heures ; c'est un essai, puisqu'on a tellement de succès avec ces salles et ces ordinateurs qu'on veut tenter 23 heures.

Le nombre de places est de 24, dont 8 sont équipées d'ordinateurs avec Internet, traitement de texte, ressources numériques.

L'espace d'exposition que vous connaissez tous, certainement, pour avoir assisté à des expositions, il faut reconnaître que cela a beaucoup de succès. La superficie est de 200 mètres carrés et ce nouvel espace permet une délocalisation de toutes les expositions qui se tenaient au Foyer des Arts et Loisirs.

L'Auditorium : dans cet équipement de 147 places, plus 4 places pour handicapés, la Ville a créé un lieu de diffusion doté d'une scène et d'équipements techniques performants. Dès le 11 décembre – c'est déjà passé –, durant les congés de Noël, l'Auditorium a présenté des animations qui ont eu un fort succès, mais d'autres initiatives s'ajouteront à la programmation, avec des après-midi récréatifs, etc., en attendant la construction de la Salle de spectacles, qui sera terminée, normalement, fin 2013.

Quant au Foyer des Arts et Loisirs pour les lieux libérés, c'est-à-dire la salle polyvalente et la salle d'exploitation, des travaux sont envisagés pour permettre aux associations hébergées de bénéficier de plus d'espace, c'est-à-dire que le Cercle des Arts plastiques, le Conservatoire, le Foyer Esquimau, l'AEGC, etc. disposeront de salles.

Un projet de rénovation est également prévu pour l'ancienne bibliothèque, afin que les Garennois attachés à ce bâtiment puissent se le réapproprier.

En 2013, la culture à La Garenne-Colombes sera diffusée, donc, dans quatre lieux bien distincts : la Médiathèque, le Mastaba, le Foyer des Arts et Loisirs et la Salle de spectacles.

En dehors des temps forts de la Médiathèque, le Mastaba a une très forte fréquentation et devrait la poursuivre en 2012.

Les animations de cœur de ville sont toujours reconduites : le Salon des Vins et du Terroir, « Une Ferme dans la Ville », la Fête de la Musique, le Bal du 13 juillet, le Forum des associations, auxquels on ajoutera cette année – on l'avait déjà eu autrefois, mais on va le rajouter – l'accueil des militaires qui ont participé au défilé du 14 juillet ; vous vous souvenez du succès que nous avons eu avec cette manifestation il y a quelques années.

Dans le cadre de la politique publique de la Ville en faveur des échanges internationaux, nous avons, comme vous le savez tous, fait un jumelage, une moitié de jumelage, avec la ville de Daroun-Harissa au Liban, parallèlement au Forum franco-libanais des municipalités. En 2012, une délégation de La Garenne-Colombes ira au Liban pour signer la deuxième partie du jumelage.

Maintenant, on va parler sous ; le budget pour les animations culturelles.

Le total de fonctionnement est de 340 255 euros en 2011 et il est de 348 329 euros en 2012. Pourquoi ce plus ? Tout simplement parce que le service a repris sur son budget les gardiennages, maîtres-chiens, etc., que l'on utilise dans différents cas : le bal des pompiers et compagnie. D'autre part, des animations sont passées de la Médiathèque pas terminée, vont repasser en 2012, et des spectacles sont en augmentation, notamment des spectacles pour enfants.

Les animations diverses : petit budget pour les Médailles de la Ville, mais c'est sans grande importance.

L'Orgue de Saint-Urbain, c'est un orgue qui est célèbre, qui a été fait par un facteur célèbre. On va vous proposer... Tout à l'heure, je rapporterai un sujet de l'ordre du jour beaucoup plus détaillé que je ne vous le détaille là sur les travaux éventuels que nous ferons dans cette église pour cet orgue.

Le Mastaba : une bonne maîtrise du budget, tout en conservant les animations, en particulier les concerts, qui remportent de plus en plus de succès. N'est-ce pas, Monsieur Hervo ?

Le total fonctionnement : 25 400, donc un peu moins que l'an dernier, pour raison de meilleure gestion, surtout que le matériel sono, maintenant, on demande à chaque association d'apporter son matériel sono, ce qu'on ne faisait pas avant, puisqu'on le louait.

Ensuite, on va parler du jumelage et des relations internationales. Je ne vous donne pas trop de détails, mais le total du budget 2012 est de 85 050 euros.

La hausse du budget jumelage est due à :

- l'accueil des délégations durant les festivités garennoises ; nous allons avoir 10 Américains, 10 Libanais, des grosses délégations, pour le jumelage ;
- l'accueil d'une nouvelle classe libanaise en juin 2012 dans le cadre du Concours de la francophonie ;
- la visite d'une délégation officielle de La Garenne-Colombes à Daroun-Harissa au Liban, Daroun-Harissa étant la Ville qui était venue, au moment du Forum, avec une grosse délégation de 47 personnes, si mes souvenirs sont bons.

La Médiathèque, le fonctionnement, les dépenses, il y en a pour 99 590. Je ne vous donne pas tous les détails ; on y reviendra si vous me posez des questions ; je vous y répondrai.

Le fonctionnement, les recettes : 19 000 euros, sachant que le CNL, c'est-à-dire le Centre national du livre, depuis deux ans, ne nous a pas donné de subvention, mais nous en espérons une l'année prochaine.

Le total des actions culturelles pour 2012 monte à 456 479 euros en investissement et, en investissement, 163 000 euros, sachant que dans ces 163 000 euros, nous prévoyons l'orgue de l'église dont on parlera tout à l'heure.

Je peux vous donner, si vous le souhaitez, quelques chiffres de subventions accordées à des associations ; sinon, vous les aurez... Il y en a une, par exemple, le Comité des fêtes du quartier des Champs-Philippe ne demande plus de subvention cette année, il y en a deux ou trois comme cela. Je vous donnerai tous les détails que vous souhaiterez quand vous me les demanderez.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à M. Perrée sur la culture ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur Perrée, vous avez évoqué dans votre exposé des travaux au Mastaba. Est-ce que vous pouvez nous donner le détail, s'il vous plaît ?

M. Perrée

Oui, il y avait les sols...

M. le Maire

Il y aura une révision des sols extérieurs, ainsi qu'une révision de l'ascenseur et de la remise en peinture extérieure, essentiellement.

D'autres questions ?

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Juste sur La Garenne Jeunesse, l'année dernière, la subvention était de 33 000 ; cette année, elle est de 55 800. Pourquoi une augmentation pareille ?

M. le Maire

On va peut-être proposer à Baptiste Dubois de nous dire un mot...

Monsieur Dubois ?

M. Perrée

C'est plutôt Baptiste qui s'occupe de cela.

M. Dubois

L'année dernière, on avait diminué la subvention, parce qu'il restait une réserve importante dans les caisses de La Garenne Jeunesse ; on avait donc diminué l'année dernière. Cette réserve a été épuisée cette année, donc la subvention augmente ; c'est une des raisons.

La deuxième raison, c'est le financement des activités proposées par l'annexe qui n'existait pas auparavant, ce qui explique aussi l'augmentation de la subvention.

M. le Maire

Merci.

M. Dubois rappelle que nous avons ouvert une annexe à l'Espace Jeunesse, qui, donc, forcément, nécessite quelques frais.

Y a-t-il d'autres questions à M. Perrée ? Pas d'autre question.

Nous allons continuer, nous passons à M. Hervo pour ses délégations diverses : aménagement urbain, grands projets, affaires foncières, travaux.

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

En matière d'urbanisme, d'abord. Budget de fonctionnement du service : 220 000 euros, en légère réduction par rapport à l'année dernière, l'essentiel de ces dépenses de fonctionnement étant les taxes foncières sur les propriétés de la Ville et la rémunération de notre architecte conseil en matière d'instruction du droit des sols.

Dans ce fonctionnement, la recette est constituée presque exclusivement de la taxe additionnelle aux droits de mutation évaluée cette année, comme l'année dernière d'ailleurs, à 1 300 000 euros.

Dépenses d'investissement : 3 067 000 euros, dont les postes principaux sont des réserves pour des prévisions d'acquisition en dehors de la ZAC des Champs-Philippe pour environ 1 700 000, sur le secteur de la ZAC des Champs-Philippe, dans les secteurs où

la Ville assure les acquisitions, une provision de 470 000 euros, dont on aura à reparler tout à l'heure. Autre poste important de ces dépenses, la subvention pour surcharge foncière de l'opération de logements sociaux du 51, rue Raymond-Ridel, qui s'élève à près de 710 000 euros.

Les recettes d'investissement pour l'urbanisme : un peu plus de 3 700 000, les postes principaux étant le PLD, qui s'élève à presque 2 millions d'euros, la taxe locale d'équipement à 326 000 euros et des inscriptions de paiement pour des rétrocessions de terrains acquis par la Ville à l'aménageur des Champs-Philippe pour, respectivement, un peu plus de 843 000 euros pour des terrains sur la place de Belgique et 489 000 euros pour des terrains en cœur de quartier.

Voilà pour l'urbanisme.

Des questions sur le sujet, éventuellement, avant de passer à autre chose ?

M. le Maire

Sur l'urbanisme, des questions ou pas ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Est-ce que vous pouvez nous détailler la recette des 2 millions provenant des PLD s'il vous plaît ?

M. Hervo

Pardon ? Les 2 millions ?

M. Macé

Les 2 millions provenant du déplacement, des PLD ; c'est pour quelles opérations ?

M. Hervo

Je n'en ai pas le détail sous les yeux. La somme exacte est de 1 974 714 euros ; ce sont des prévisions pour les opérations en cours.

M. Macé

Je sais bien que c'est pour des opérations en cours ; je voudrais juste avoir la liste des opérations qui aboutit aux 1 900 000 et quelques d'inscription budgétaire.

M. Hervo

Je les demanderai au service de l'urbanisme pour vous les transmettre.

(Les services communiquent l'information à M. Hervo.)

Les voilà !

Il y en a pour le permis de construire de l'avenue Conté, il y en a pour une opération boulevard de la République, la SCI Sandrine, le projet d'hôtel à l'angle République - Joffre, pour l'opération de Kaufman & Broad rue Jean-Bonal, pour l'opération Cofiparis du 11bis, avenue Kléber, pour l'opération de la SCI Plaza, petit immeuble du 3, place de Belgique, et pour l'autre opération de Kaufman & Broad à l'angle Voltaire - Sartoris.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais une question concernant... Dans le rapport, il était mis : « *réserve pour acquisition Syncrosoft, ancienne rue des Carrières* » pour un million ; de quoi s'agit-il exactement ?

La deuxième question est sur la réserve sur préemption de 480 000 ; je voulais savoir où cela se trouvait dans le budget pour que je puisse me repérer et, d'autre part, est-ce équivalent aux autres années ?

M. Hervo

Opération Syncrosoft, c'est une opération un peu serpent de mer dont on a parlé à plusieurs reprises, qui a été, si j'ai bon souvenir, inscrite au budget à plusieurs reprises. Ce sont les terrains qui, en bordure de la voie de chemin de fer et en bout de la rue des Carrières, comme son nom l'indique, appartiennent à RFF, en limite du nord des terrains sportifs de l'ASCO. Ce sont des terrains que RFF nous propose d'acheter depuis des années, mais ils étaient, jusqu'à il y a peu, occupés dans des bâtiments anciens par une usine qui fabriquait, si j'ai bon souvenir, du matériel de signalisation pour la SNCF, qui s'appelait Syncrosoft, d'où le Syncrosoft qui est là.

Les bâtiments sont vides, RFF nous a repropoé de les acheter et nous attendons, pour l'instant, une estimation des Domaines pour savoir si c'est une acquisition qui vaut la peine ou pas et ce qu'on pourrait bien faire de ce terrain qui est complètement enclavé maintenant entre le bout de la ZAC nord, la voie de chemin de fer, les terrains de sport de l'ASCO et les élargissements de voies ferrées résultant des travaux de faisceaux d'entretien RER SNCF/RATP.

C'est inscrit au budget, on achètera ou on n'achètera pas en fonction des opportunités, du prix et de la capacité de négocier de RFF qui n'est pas très grande ; on se demande si, vraiment, ils ont envie de vendre.

Pour la deuxième question, dans l'intervalle, l'administration m'a permis de vous répondre ; vous trouverez les détails page 23, à la ligne 2138. Je n'aurais pas été capable de répondre sans l'administration, je ne vous le cache pas.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ?

Je vous en prie ?

M. Conway

Par rapport à l'année passée, cela reste toujours dans le même volume ?

M. Hervo

Par rapport à l'année passée...

Ce sont les acquisitions hors ZAC ? Rappelez-moi le détail de votre question ; sur quelle ligne ?

M. Conway

Vous prévoyez, pour 2012, 480 000 euros pour les provisions pour préemption ; je demandais si c'était du même ordre de grandeur les années passées ?

M. Hervo

Oui, c'est le même ordre de grandeur, puisqu'on est à 3 067 000 cette année et l'année dernière, on était à 2 876 000. Les ordres de grandeur de toutes les lignes sont les mêmes, il n'y a pas de nouveauté spectaculaire.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autre question à M. Hervo ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Pour compléter l'intervention de notre collègue, M. Conway, est-ce que sur les terrains Syncrosoft, vous pouvez nous indiquer la superficie de ces terrains ? Est-ce que vous avez une idée de combien...

M. le Maire

Non, on ne peut pas vous dire, d'autant que ce terrain est très mal fichu, parce qu'il y a autant de terrain dans l'allée que sur le terrain lui-même. En fait, on essaye de nous vendre un terrain qui est, en réalité, un demi-terrain, puisque l'allée fait, en superficie, l'équivalent du terrain lui-même utilisable. Autrement dit, on achète une rangée d'arbres, d'abord, des beaux arbres, puis un terrain au fond, donc il y a intérêt à ce que la négociation soit raisonnée et raisonnable.

M. Ranji

C'est toute l'allée à partir de la grille ?

M. le Maire

Oui, c'est ce qu'on appelle la rue des Carrières.

M. Hervo

Une négociation avec RFF il y a au moins quatre ou cinq ans avait capoté, parce que RFF avait la prétention de nous vendre la rue des Carrières au prix du terrain constructible ; ce n'est pas très aisé de faire un immeuble sur une voie de 10 mètres de large et de 200 mètres de long.

M. le Maire

Ni de faire quoi que ce soit, d'ailleurs.

Y a-t-il d'autres questions à M. Hervo ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

À la page 4 du rapport, il est indiqué la mise en place de l'Observatoire politique locale de l'habitat ; est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ? Est-ce que le cahier des charges est aujourd'hui rédigé pour une mise en concurrence ? Quel est l'objectif de cet Observatoire local de l'habitat ?

M. Hervo

Non, la réflexion ne fait que commencer ; on aura l'occasion de vous en parler ou de vous le présenter quand on aura avancé. Pour l'instant, on n'est qu'au stade de la décision de faire.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Vous avez la parole sur la suite.

M. Hervo

Plus rapidement, en matière de grands projets de voirie, on en a déjà indirectement parlé, il s'agit de la deuxième tranche de l'avenue du Général-Leclerc, qui pèse un peu plus d'un million d'euros.

En matière de grands projets bâtiments, est inscrite une somme de 400 000 euros, qui correspond au solde des règlements des travaux de construction de la Médiathèque.

C'est tout sur les grands projets.

Je peux parler des fluides, en l'absence...

M. le Maire

Oui, un mot sur les fluides.

M. Hervo

... de Nathalie Bachelet.

Pour les fluides, à périmètre quasiment constant, le budget est en forte augmentation par rapport à l'année dernière, il s'élève à 1 445 000 euros, tout simplement sous l'effet conjugué de l'augmentation du prix du gaz, de l'électricité, du fuel, sans qu'il y ait autre chose que cette augmentation de l'énergie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Il semble que le périmètre n'est pas constant, qu'il y a une augmentation liée à la Médiathèque.

M. le Maire

Oui, bien sûr.

M. Conway

23 000 euros ou je ne sais plus combien, de tête.

M. Hervo

Oui, mais très amortie, puisque la Médiathèque avait déjà, en partie, été inscrite au budget 2011 ; cela n'a pas été dépensé, évidemment, puisqu'elle n'était pas terminée. Le périmètre n'a pas beaucoup changé, d'autant qu'on va faire quelques économies sur la Bibliothèque, qui va être maintenue en hors gel et en bon état, donc on la chauffera moins tant qu'il n'y aura pas de personnel à l'intérieur, ce qui explique que le périmètre soit sensiblement sans grande variation.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Si je lis le rapport : *« Les fluides augmentent de 10 % pour prendre en compte : l'augmentation des prix des contrats de gaz notamment, l'augmentation de surface avec l'intégration dans notre patrimoine de la Médiathèque (+23 000 euros) ».*

M. le Maire

Oui, vous avez raison.

M. Hervo

Je vous faisais cadeau de 23 000 euros sur 1 400 000.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Encore ? Si vous pouviez regrouper vos questions, parce que le jeu de ping-pong...

Allez-y, Monsieur Macé, dernière question à M. Hervo.

M. Macé

Sur la Médiathèque, vous nous annoncez une enveloppe complémentaire de travaux à hauteur de 400 000 euros. Quand je regarde page 32 du document, est-ce que cela veut dire que sur le compte 2313, nous passerions définitivement de 6,4 millions à 6,8 millions ? C'est cela ?

M. Hervo

Je ne suis pas comptable, donc je ne vais pas vous répondre sur la ligne sans l'éventuel secours de M. Noual*. Néanmoins, je ne vous ai pas annoncé une inscription de dépense nouvelle de 400 000 euros, mais un solde de règlement des travaux de construction effectués.

M. le Maire

Merci.

Si nous restons dans l'enveloppe, oui ?

M. Macé

Si je puis me permettre, qu'est-ce que cela veut dire par rapport au document toujours page 32 ? Qu'est-ce que nous aurons, cette année, en définitive, comme montant de dépense par rapport à ce que vous annoncez ?

On nous annonce une réalisation cumulée de 6,4 millions, *a priori*, j'imagine, à la fin de l'exercice 2011 ; qu'est-ce que cela veut dire sur l'exercice 2012 ?

M. le Maire

Pouvez-vous répéter votre question ? Quelle est clairement votre question, Monsieur Macé ?

M. Macé

M. Hervo nous annonce un solde de dépenses de travaux de 400 000 euros. Je voudrais comprendre, par rapport à ce qui est indiqué sur le document budgétaire page 32, quelle est l'incidence des 400 000 euros ; est-ce qu'ils viennent s'ajouter aux 6,4 millions inscrits dans le document ou non ?

(Réponse hors micro des services.)

M. le Maire

En clair, les 400 000, c'est le solde à payer, comme vous l'a dit M. Hervo, donc je ne comprends pas bien votre question.

M. Hervo

C'est le solde à payer, cela ne vient pas en addition du montant que vous venez de citer dans l'AP-CP ; cela ne s'additionne pas.

M. Macé

Si je puis me permettre, je vois un document où, sur une colonne, il est marqué : « réalisé cumulé » ; cela veut dire quoi, à ce moment-là, ce réalisé cumulé ?

M. le Maire

Les 400 000 euros, M. Hervo vous a expliqué – en tout cas, c'est comme cela que nous l'avons compris – qu'il s'agissait du solde du non-paiement, de ce qui n'avait pas été payé l'année dernière, la fin des factures, en quelque sorte, pour un coût total de Médiathèque qui entre dans l'enveloppe initiale, m'aviez-vous expliqué, à 5 % près.

On passe à M^{me} Raimbault.

Madame Raimbault, vous avez la parole.

M^{me} Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues.

En ce qui concerne la délégation des affaires scolaires, elle recouvre essentiellement la gestion des inscriptions, effectifs et locaux scolaires, l'accompagnement, y compris financier, du service public de l'enseignement, avec l'animation du partenariat avec les directeurs d'école, le service de restauration étude et goûter, le financement des fournitures scolaires, de la logistique des classes d'environnement, des divers transports scolaires, des subventions aux associations et la participation à l'enseignement privé, le financement des festivités, les actions de santé et de prévention, le contrôle de l'exécution du contrat de BEA pour l'école Jean Jerphanion, la supervision des travaux de renouvellement au sein des équipements scolaires.

Les moyens engagés correspondent ainsi à l'accueil de 1 588 enfants en élémentaire et 1 111 enfants en maternelle, au sein des neuf écoles de la commune. Certaines de ces prestations impliquent une perception de recettes.

L'ensemble du budget communal pour les dépenses obligatoires et les activités complémentaires au sein des établissements scolaires conduit à une prise en charge de 78 % de la dépense.

En ce qui concerne le budget, c'est essentiellement un budget de fonctionnement, dont la dépense s'élève à 2 300 000 euros, qui comprend essentiellement :

- la restauration : 1 033 850 euros ;
- les fournitures scolaires : 150 000 euros ;
- les classes d'environnement : 170 000 euros ;
- les transports scolaires : 180 000 euros,
- ainsi qu'une participation à l'enseignement privé pour 104 388 euros.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 1 433 000 euros pour l'année 2012, en baisse suite à l'application du quotient familial.

Pour les dépenses d'investissement, celles-ci s'élèvent à 350 000 euros. L'investissement au niveau des recettes est néant au niveau des affaires scolaires.

Pour les travaux d'été au sein des établissements, les dépenses sont essentiellement des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 425 410 euros et qui portent essentiellement sur la sécurité et la performance énergétique, notamment avec la réfection des couloirs et des huisseries dans les écoles élémentaires, Marsault pour 40 000 euros, l'élémentaire Guest pour 36 000 euros, des mises aux normes de sécurité pour 44 000 euros, une acquisition de mobilier pour 55 410 euros, notamment avec l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Jerphanion, et ce, sans refonte de secteur – je tiens à le préciser, c'est ce qu'on verra par la suite –, et une étude pour 15 000 euros pour la réfection du préau Marsault.

Je vous remercie.

M. le Maire

Des questions à M^{me} Raimbault ?

Merci, Madame Raimbault.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Raimbault, merci pour votre exposé.

Quand je lis le budget, page 13, sur les fournitures scolaires, je vois une diminution par rapport à l'inscription budgétaire ; pourriez-vous nous donner des explications sur cette diminution ?

Deuxièmement, je voudrais connaître le mode de calcul de la répartition de ces fournitures scolaires entre maternelles et élémentaires ? Quel est ce mode de calcul, s'il vous plaît ?

M^{me} Raimbault

Globalement, environ, par enfant, on est à 39 euros. Après, on fait le calcul des fournitures en fonction du nombre d'élèves. C'est tout simplement comme cela...

M. le Maire

Cela nous place à combien, par rapport aux autres villes, voisines ?

M^{me} Raimbault

On est dans une très haute moyenne...

M. le Maire

Je posais la question à M^{me} Raimbault pour... Il faut se comparer aux villes voisines, bien entendu. 39 euros...

M^{me} Raimbault

En général, les villes voisines sont aux alentours de 25-27 euros par enfant.

M. le Maire

Par enfant, on est à 39.

D'autres questions, Monsieur Macé ?

M. Macé

Non.

Merci.

M. le Maire

À Clamart, on est à combien, de mémoire ? Vous savez ou pas ?

M. Macé

De mémoire, c'est différent, parce qu'il y a d'autres enveloppes que celle par élève, donc on ne peut pas totalement comparer.

M. le Maire

Bien sûr.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autre question.

Nous allons passer la parole à M. de Boutray.

M. de Boutray

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir.

Chers collègues, je vais vous détailler le budget qui est dédié au commerce et à l'artisanat.

Quelques grands rappels des objectifs du budget dont je vais vous détailler tout à l'heure les différents postes.

C'est, avant tout, de développer et de préserver notre commerce de proximité sur nos divers quartiers et futurs quartiers, je fais allusion aux Champs-Philippe, la préservation aussi d'un important tissu d'artisans à La Garenne-Colombes ; il faut savoir qu'on a un nombre assez important d'artisans à La Garenne-Colombes, un taux supérieur à la moyenne des Hauts-de-Seine.

L'un des objectifs aussi est de lutter contre les locaux vacants, en tout cas essayer au maximum d'éviter les locaux vacants et faire le nécessaire pour qu'ils soient pourvus dans les meilleurs délais.

Le quatrième objectif est l'accompagnement de la dynamique de diverses associations, puisque chaque quartier est piloté et dynamisé par une association de commerçants. D'ailleurs, la toute dernière qui est née est au quartier de la place de la Fontaine, où il y a une nouvelle association qui s'est mise en place.

Le budget de fonctionnement, des dépenses de fonctionnement, s'élève à 21 500 euros, qui se décomposent ainsi, avec une première partie qui est une dépense sur la base d'une enquête qui est actuellement en cours sur la dynamique du quartier des Vallées, et notamment une enquête qui est faite auprès des clients du marché des Vallées, pour un montant de 7 000 euros.

Il y a aussi une dépense de 6 500 euros qui est principalement liée au soutien des associations de commerçants autour des différentes animations qu'ils font tout au long de l'année ; je pourrais parler, par exemple, dans le quartier des Vallées, du Festival, de « La Garenne au Pays des Merveilles » dans le quartier du Centre, des animations de Noël ; on espère qu'en 2012, il y en aura autant, voire plus.

Une autre dépense dans la section de fonctionnement est la charte Qualité de service, qui est pilotée et dynamisée par la Chambre de Métiers, à Nanterre ; cela fait huit ou neuf ans que nous participons à cette remise de chartes et de diplômes, il y a à peu près 80 artisans qui participent. Nous sommes encore inscrits, sur l'année 2012, dans cette dynamique-là.

Il y a un dernier montant de 3 000 euros qui est vraiment l'appui des trois secteurs de commerce sur les animations de Noël, et notamment les vitrines de Noël, qui se font autour d'une petite cérémonie que l'on organise ici, tout à fait conviviale et sympa, qui réunit entre 70, 80, voire 100 commerçants, au cours de laquelle on leur remet des lots et des trophées.,

Voilà pour la partie section de fonctionnement de la délégation du commerce.

Il y a deux autres postes en section d'investissement, qui sont des provisions qui ont été faites notamment pour l'achat de la licence IV que l'on a fait il y a quelque temps auprès de l'ancien restaurant Le Voltaire, mais il faut savoir que cette dépense s'accompagnera automatiquement d'une recette le jour où on recédera cette licence IV.

Nous avons fait également une provision de 140 000 euros si la Ville était amenée à préempter des fonds de façon à bloquer des implantations de commerces non désirables dans les quartiers sur lesquels on souhaite vraiment maintenir une très bonne dynamique. C'est pareil, ces 140 000 euros seront accompagnés d'une recette lorsque nous recéderons ces baux et ces fonds de commerce.

Un dernier petit point, sur le budget voirie de Geneviève Gaillabaud, il y a une recette de fonctionnement qui est notamment liée au marché alimentaire, Lombard et Guérin, pour un montant de 85 000 euros, puisque vous savez que Lombard et Guérin est notre concessionnaire, qui gère nos marchés, sur lesquels il y a une recette de 85 000 euros qui est inscrite sur le budget voirie.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur de Boutray.

Des questions à M. de Boutray sur cette présentation ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais une question concernant la répartition croisée par fonction, à la page 54 ; je ne comprends pas que dans cette fonction « action économique », il n'y ait pas de charges de personnel, alors qu'il y a une personne qui se charge d'animer notamment Synergie Entreprises et des choses comme cela.

M. de Boutray

Le permanent au niveau de la collectivité ?

M. Conway

Oui, cette personne intervient bien dans l'action économique de la Ville.

M. de Boutray

Oui... C'est une personne qui est multifonction, qui chapote toute l'activité développement durable, le pôle Développement économique... Cette personne est sûrement imputée sur un autre budget et, en tout cas, n'est pas imputée sur ma petite partie qu'est la dynamique commerciale.

M. Conway

Je trouve dommage qu'il n'y ait pas une clef de répartition là-dessus, parce qu'en 2005 ou 2004, le budget de l'action économique de la Ville était à plus de 300 000 euros. Aujourd'hui, il est, globalement, tout compris, à 100 000 euros. Je vois qu'au niveau charges de personnel, il n'y a que 4 000. Quelque part, je pense qu'on traduit mal cet investissement qui est fait.

M. le Maire

Merci.

Cela ne change strictement rien, vous êtes bien d'accord, Monsieur Conway, puisque, de toute façon, le personnel était le même. En fait, on le fait apparaître dans un autre chapitre, tout simplement parce que, pour des raisons de gestion serrée des deniers publics, effectivement, cette personne a plusieurs fonctions et il n'y a pas un service avec une personne à plein-temps.

Les 4 000 euros correspondent à un stagiaire, spécifiquement... La personne fonctionnaire territorial en charge de cette affaire, qui est d'ailleurs contractuelle, travaille sur plusieurs services.

D'autres remarques ou pas ? Pas d'autre remarque à M. de Boutray ? (*Non.*)

Parfait !

Merci beaucoup, Monsieur de Boutray.

Certains ont demandé ce qu'on pouvait qualifier de « commerce non désiré » ou « non désirable » ; pêle-mêle, on pourrait parler de McDonald's, Quick et toutes ces choses-là, entre autres.

M. de Boutray

Oui, et les sociétés de services.

M. le Maire

Par exemple, si, dans une rue commerçante, vient s'installer une société tertiaire, c'est vrai que cela casse une rue commerçante, et donc on préemptera. Sur tous ces éléments, nous avons une sorte de glaive pour agir dans cette optique, si nécessaire.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Comme commerces indésirables, je fais un clin d'œil à M. Chaillet, il y a les lapins roses de l'avenue du Général-de-Gaulle.

M. le Maire

Les quoi ?

M. Conway

C'était une promotion d'une des nombreuses pizzerias de ce coin-là.

M. le Maire

Vous avez dit quoi ? Je n'ai pas entendu.

M. Conway

Les lapins roses, parce qu'il y avait une promotion qui était faite et il y avait une remarque des riverains qui étaient exaspérés par cela.

M. le Maire

Les lapins roses, Monsieur Conway... C'est très bien... Nous en parlerons à votre épouse, Monsieur Conway.

M. Conway

Vous pouvez demander à Bernard Chaillet.

M. le Maire

N'essayez pas de mettre M. Chaillet dans cette combine qui m'a l'air très douteuse.

(Rires sur les bancs de l'assemblée.)

Madame Juvin-Marleix, allez-y !

M^{me} Juvin-Marleix

Revenons à un peu plus sérieux...

Le poste dédié au personnel communal, vous le savez, représente une grande part de nos dépenses de fonctionnement, environ la moitié, donc il faut être prudent dans l'élaboration de ce budget et ce budget doit répondre à deux exigences.

La première exigence est, d'abord, de ne pas augmenter de manière inconsidérée le nombre des agents communaux qui ne représenteraient pas un véritable besoin pour les Garennois ; c'est la première exigence, parce que, évidemment, immédiatement, cela se traduit par une augmentation des impôts pour les Garennois.

La deuxième exigence est d'assurer et de veiller à assurer à nos agents les meilleures conditions de travail possibles, en adéquation avec nos possibilités financières.

Je pense sincèrement que le budget que l'on vous propose aujourd'hui répond à ces deux exigences, puisque nous enregistrons une augmentation par rapport à nos dépenses réelles engagées en 2011 de 2,39 %, qui nous permet de faire face à des embauches nécessaires, en adéquation avec les besoins des Garennois ; je vise notamment la Médiathèque, le service technique, la police municipale.

C'est également un budget qui comporte une part importante qui est dédiée aux titularisations, puisque, comme l'année dernière, nous vous proposons 19 titularisations ; à chaque titularisation, la commune verse une prime, que l'on appelle une « prime d'installation », de 2 000 euros à l'agent titularisé, ce qui représente un global pour l'année, que nous vous proposons de budgéter, à hauteur de 38 000 euros, donc c'est un budget important.

Nous vous proposons également de poursuivre la politique de formation et, à cet égard, je vous propose d'inscrire au budget 75 000 euros qui correspondent à des dépenses que nous verserions à des organismes de formation comme l'année dernière.

Je dois vous rappeler qu'à ces dépenses de formation, nous ajoutons notre cotisation au CNFPT, qui est le Centre national de la Fonction publique territoriale, pour à peu près 200 000 euros.

Nous ajoutons à ces dépenses réelles de fonctionnement, pour avoir une vision très précise du budget que nous consacrons à la formation, toutes les journées de formation passées par les agents à l'extérieur et que nous rémunérons pendant leur temps de formation, ce qui correspond à 1 130 à peu près, un peu plus, donc, *grosso modo*, trois années pleines qui sont rémunérées dans le cadre de la formation, donc le budget de formation est un budget très important également.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à M^{me} Juvin-Marleix ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Juvin-Marleix, est-ce que vous pouvez nous présenter dans le détail ce que vous venez de nous dire en ce qui concerne les projets de créations de postes ?

M^{me} Juvin-Marleix

Dans le détail, cela me paraît difficile, dans la mesure où cela n'a pas été présenté au CTP, donc c'est un peu délicat.

Dans le détail, non, mais je vous ai évoqué la Médiathèque, donc je pense à deux postes, d'une part, je pense également à deux postes au sein de la police municipale, à un poste de dessinateur également et à un poste de technicien bâtiment, mais, évidemment, c'est toujours un peu délicat ; cela fait partie du budget, mais ce sera évidemment présenté en CTP avant de vous être présenté.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autre question ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Vous nous proposez, si j'ai bien compris, page 3 du document, 500 000 euros de dépenses supplémentaires pour les frais de personnel.

Est-ce que vous pouvez nous indiquer la répartition de ces 500 000 euros entre vos six postes, si j'ai bien calculé, que vous proposez en création et les autres dépenses ? De quelle manière sont répartis ces 500 000 euros, s'il vous plaît ?

M^{me} Juvin-Marleix

Quand vous dites : « page 3 », c'est quoi ?

M. Macé

C'est page 3 du rapport.

M^{me} Juvin-Marleix

Page 3 du rapport...

Merci.

J'essaie de retrouver la phrase que vous citez... Excusez-moi, mais...

M. le Maire

Monsieur Macé, pouvez-vous répéter votre phrase ?

M. Macé

Vous n'allez pas trouver la phrase de cette manière-là.

Vous nous indiquez, en 2011, 20,6 millions de dépenses de personnel en compte administratif, donc ce qui a été réalisé. Vous nous proposez, en inscription budgétaire sur 2012, 21,1 millions. La différence entre ces deux sommes, si je ne m'abuse, est de 500 000 euros. Je voudrais connaître la répartition de ces 500 000 euros, comment vous avez bâti votre budget de personnel pour arriver, en 2012, à proposer 500 000 euros de dépenses. Il y a création de postes...

M^{me} Juvin-Marleix

Il y a création de postes...

M. Macé

Pour quel montant ?

Je voudrais connaître comment vous avez bâti ce budget pour aboutir aux 500 000 euros. Ces 500 000 euros, en gros, correspondent à quoi ?

M^{me} Juvin-Marleix

Il y a le GVT, que vous connaissez aussi...

À la fois des créations de postes, tous les postes à pourvoir et le GVT, le glissement vieillesse technicité, il faut l'anticiper, anticiper tous les avancements du personnel, Monsieur Macé.

M. Macé

Madame Juvin-Marleix, cela fait maintenant quelques années que vous avez cette délégation du personnel ; vous savez comme moi, même mieux comme moi, comment on bâtit maintenant un budget de DRH, donc je voudrais connaître dans le détail ces enveloppes aboutissant à cette augmentation.

Le GVT, vous l'avez estimé à combien, en milliers d'euros, créations de postes, combien de milliers d'euros, pour aboutir aux 500 000 euros de dépenses supplémentaires que vous inscrivez ?

J'imagine bien que ces 500 000 euros ne sont pas tombés du ciel ; vous avez bien fait des calculs qui ont abouti à ces 500 000 euros...

M. le Maire

Monsieur Macé, quand vous prenez votre budget ligne à ligne, vous trouvez cela. Je ne comprends pas bien la question.

Quand vous prenez votre budget, au 64, vous trouvez la répartition ; quelle est votre question ? Vous voulez que l'on reprenne ligne à ligne ?

M. Macé

M^{me} Juvin-Marleix nous explique qu'il y a le GVT, qui est une des raisons de l'augmentation, nous sommes bien d'accord ; vous l'avez estimé à combien, pour aboutir à quelle somme ? Vous avez fait quelle enveloppe pour la création des six postes ? Si vous avez augmenté le budget formation, il a été augmenté de combien, pour arriver à la somme globale de 21 124 000 que vous indiquez – ce ne sont pas mes chiffres, ce sont les vôtres – dans la page 3 du rapport sur le document budgétaire ?

M. le Maire

Vous regardez, dans votre budget, ligne après ligne, au chapitre 64, et vous comparez.

Je prends le 64 et je vois toutes mes lignes du 64. Quelle ligne voulez-vous qu'on regarde au 64, Monsieur Macé ? Allons-y !

Allez-y ! On regarde ensemble ! Quelle ligne voulez-vous que nous regardions au 64 ?

M. Macé

Je voudrais avoir, par exemple, l'estimation du GVT. Il a été estimé à combien dans notre Ville ? Quel est le montant du GVT en plus par rapport à 2011 ?

M^{me} Juvin-Marleix

1 %.

M. le Maire

1 %, comme partout.

M. Macé

Cela veut dire, 1 %, quelle somme ?

M. le Maire

200 000 euros, non ?

M. Macé

C'est vous qui avez monté le budget ; vous devriez pouvoir me répondre immédiatement à ce type de question.

M^{me} Juvin-Marleix

1 % de 20 millions, cela fait combien, Monsieur Macé ?

M. Macé

Donc le GVT, vous l'avez estimé à 200 000 euros ?

M^{me} Juvin-Marleix

Voilà ! Exact !

M. Macé

Au bout d'un quart d'heure, on va y arriver.

Pour le GVT, 200 000 euros...

Ensuite...

M. le Maire

Quelle ligne voulez-vous qu'on regarde, Monsieur Macé ?

M. Macé

Création de postes de personnel, donc l'estimation des six postes est de combien sur l'année 2012 ?

M^{me} Juvin-Marleix

Non, non, je suis désolée, je ne vais pas vous parler d'une estimation pour des postes qu'on n'a pas encore recrutés. Cela dépend du grade sur lequel on recrute, cela dépend de beaucoup de choses, non ?

M. Macé

Donc c'est-à-dire que vous êtes en train de nous dire...

M^{me} Juvin-Marleix

C'est un budget !

M. Macé

... que vous avez un projet de création de postes et qu'ils ne sont pas budgétés au niveau de l'année 2012 ?

M^{me} Juvin-Marleix

Ils sont budgétés, puisque, précisément...

M. Macé

Ils sont budgétés à combien ? C'est une question simple.

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur, vous nous reprochez l'augmentation de charges du personnel, c'est cela ?

M. le Maire

Six postes, Monsieur Macé... On va reprendre les choses.

M^{me} Juvin-Marleix

De six postes ?

M. le Maire

Si vous me permettez, Madame Juvin-Marleix.

Monsieur Macé, six postes, cela fait combien ? Six postes, selon le grade...

M^{me} Juvin-Marleix

Cela dépend !

M. le Maire

Allez, on fait une estimation, on passe de 240 000 euros à environ 400 000 euros, selon le grade ; emplois chargés : 230 000 euros à environ 400 000 euros, 450 000 euros, cela dépend du grade.

M^{me} Juvin-Marleix

Cela dépend.

M. le Maire

Six postes.

Cela vous va ?

M. Macé

Je trouve quand même extraordinaire que sur des questions aussi simples que cela, nous n'avons pas des réponses précises ce soir.

M^{me} Juvin-Marleix

Mais si !

M. Macé

Vous avez estimé à combien les six postes créés sur l'année 2012 ? Vous avez estimé à combien ? Sinon, cela veut dire que ces postes ne sont pas budgétés, si vous ne pouvez pas, ce soir, nous donner un chiffre précis à combien vous avez estimé ces six postes. Quelle est l'enveloppe budgétaire que vous mettez sur la création des postes, parce que vous nous indiquez d'un autre côté qu'on maintient les effectifs, donc on est à un maintien d'effectifs et il y a six postes en plus...

M^{me} Juvin-Marleix

Oui...

M. Macé

Ces six postes en plus sont estimés à combien ? C'est quand même simple comme question.

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur, vous pointez du doigt une augmentation de 500 000, vous me dites : « 500 000, qu'est-ce qu'il y a dedans ? »

M. Macé

Ce sont vos chiffres, ce ne sont pas les miens ! Vous devriez connaître cela.

M^{me} Juvin-Marleix

Vous pointez du doigt nos chiffres, vous dites : 500 000, comment... *Le dispatching* : le GVT...

M. Macé

Donc 200 000, on a un premier chiffre, enfin !

M^{me} Juvin-Marleix

200 000, d'accord, et les six postes, cela dépend, effectivement, du grade sur lequel on recrute. Imaginons qu'on recrute à 30 000 euros, 35 000 euros ou 40 000 euros, 45 000 euros, cela ne fait pas le même chiffre, mais on reste dans les 500 000 que vous venez d'indiquer. Non ?

M. le Maire

Monsieur Macé, vous permettez que je prenne la parole, que je m'introduise dans votre discussion ?

Quand vous prenez le 64, charges de personnel, vous observez un delta d'environ 450 000 à 500 000 euros. Ces 450 000 à 500 000 euros se répartissent sur un GVT qui est de l'ordre de 200 000 euros, à la louche, plus environ 200 000 à 300 000 euros, 245 000 euros, 250 000 euros, qui sont les créations de postes. On retombe sur nos pieds.

Regardez le 64-11 !

Est-ce que cela vous va, Monsieur Macé, comme explication ?

M. Macé

Non.

M. le Maire

Je vous donne la réponse : 64-11 !

M. Macé

Si je comprends bien, GVT 200 000, créations de postes 300 000... Quand vous nous dites que le document page 15 donne des explications, non ! Le document page 15 est de BP à BP ; les éléments que vous avez, par contre, c'est le compte administratif...

M. le Maire

Non, on ne l'a pas encore.

M. Macé

Vous avez dit que vous êtes parti du compte administratif pour bâtir le budget, mais la colonne du compte administratif, nous ne l'avons pas.

M. le Maire

Monsieur Macé, soyons sérieux ! Vous nous dites : « *plus 450 000 à 500 000 euros* », c'est de BP à BP, quand vous nous dites cela ?

M. Macé

Non, ce n'est pas cela...

Je reviens page 3 du document : « *compte administratif 2011 : 20 610 107* ». Ce sont les dépenses réalisées en 2011 pour l'ensemble des dépenses du personnel, du 012.

Vous nous indiquez maintenant, sur l'inscription du BP 2012, 21 124 000, c'est-à-dire +500 000, comme vous êtes partis du réalisé 2011 pour bâtir votre budget.

À partir de là, ma question est toujours identique : ces 500 000 sont répartis de quelle manière ?

M. le Maire

Je vous ai déjà répondu : 200 000 euros pour le GVT et 250 000 à 300 000 euros pour la création de postes.

M^{me} Juvin-Marleix

On ne peut pas être plus précis, Monsieur Macé.

M. Macé

Si vous m'aviez répondu la première fois de cette manière-là, je n'aurais pas été obligé d'insister depuis un quart d'heure !

M^{me} Juvin-Marleix

Je suis désolée, vous m'intimidez beaucoup, Monsieur Macé, vous avez l'air tellement pointilleux...

M. le Maire

Monsieur Macé, c'est ce que je vous dis depuis cinq minutes.

M^{me} Juvin-Marleix

Et moi 10.

M. le Maire

C'est ce que je vous dis depuis cinq minutes.

Merci.

M. Macé

Vous ne pouvez pas dire qu'à partir du document BP, on pouvait avoir ces chiffres-là ; ce sont des inscriptions prévisionnelles.

M. le Maire

Mais non, pas du tout, excusez-moi, on peut le dire.

M. Macé

C'est à partir du rapport.

M. le Maire

Non, on peut le dire, heureusement, grâce au budget, en lisant tranquillement les lignes. Au 64-11, vous avez le chiffre, mais ce n'est pas très grave.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais intervenir là-dessus, parce que je suis assez d'accord avec Christophe Macé sur le fait que vous venez de mélanger deux chiffres. Vous dites que dans le document, page 15, on voit 450 000 euros de différence, mais c'est 450 000 euros en moins, parce que le BP 2011 était supérieur de 450 000 euros au nouveau budget primitif, alors que le chiffre dont parlait Christophe Macé était une augmentation de 500 000... OK, 450 000 ou 500 000, c'est la même chose, sauf que ce n'est pas dans le même sens.

Les 500 000 dont il parle, c'est le chiffre réel des dépenses réelles qui ont été dépensées en 2011 et sur lequel l'augmentation par rapport au budget primitif 2012, on ne peut pas trouver l'explication dans le document.

M^{me} Juvin-Marleix

C'est pour cela que je vous les donne.

M. le Maire

Donc nous sommes tous d'accord.

M. Conway

Depuis cinq minutes, vous parlez d'un chiffre, mais qui n'est pas celui-là, même si l'explication était bonne.

M. le Maire

Monsieur Conway, je vous dis depuis cinq minutes que l'explication, c'est 200 000 sur le GVT et 250 000 à 300 000 sur les postes. Je ne peux pas vous le dire différemment.

Très bien.

Donc vous êtes d'accord, cette explication vous satisfait.

Est-ce que vous avez d'autres questions à M^{me} Juvin-Marleix ? Pas d'autre question.

Je vous remercie.

Nous allons passer à Baptiste Dubois : jeunesse, centres de loisirs, centres de vacances.

M. Dubois

Merci.

Je vais vous présenter le budget des accueils de loisirs - service Enfance.

Les missions du service Enfance sont l'organisation des garderies du matin et du soir, avant et après l'école, l'organisation des activités périscolaires à tarif attractif les mercredis et pendant les vacances scolaires, l'organisation des navettes de Renan et de la navette du judo, d'assurer les points écoles pour assurer la sécurité des enfants à l'ouverture et à la fermeture des écoles.

Le budget s'établit à 382 000 euros. Les sommes les plus significatives sont le poste alimentaire pour 180 000 euros, les transports collectifs pour 129 000 euros et la programmation des accueils de loisirs pour 56 000 euros.

Depuis l'année dernière, on est adhérent à l'IFAC, ce qui devrait permettre, cette année, le financement de deux formations BAFD pour deux animateurs.

Également devrait être réorganisée cette année une formation BAFA à tarif très préférentiel pour les animateurs de La Garenne-Colombes. Cela s'est déjà fait en 2011, cela devrait être reconduit en 2012 pour une vingtaine d'animateurs.

Voilà pour les accueils de loisirs.

Pour le pôle Jeunesse, avec déjà le Conseil des jeunes pour commencer, le budget s'établit à 9 200 euros. Ce budget permet le financement des actions du Conseil des jeunes et l'adhésion à l'ANACEJ.

Quelques actions réalisées cette année : un goûter a été organisé avec l'organisation de jeux de sociétés à la résidence des personnes âgées, par exemple, en projet, il y a un projet humanitaire, le quiz de l'été, qui a lieu tous les ans, une exposition sur les droits de l'Enfant, par exemple ; vous découvrirez les animations durant l'année.

Concernant l'Espace Jeunesse et le Point d'information Jeunesse, la somme inscrite au budget est de 5 850 euros. Les missions du Point d'information jeunesse sont d'informer les jeunes sur tous les domaines qui les concernent ; également, cette année, devrait être organisée une activité d'improvisation théâtrale, c'est piloté par le Point d'information Jeunesse, Point d'information Jeunesse qui organise également des ateliers thématiques et l'aide aux devoirs pour les collégiens.

Normalement, l'Espace Jeunesse devrait bénéficier d'une subvention pour financer d'autres actions, subvention du Conseil général.

Voilà pour l'Espace Jeunesse.

Ensuite, concernant les centres de vacances, on va commencer par Houlgate. Le budget de fonctionnement, cette année, est de 214 800 euros. L'objectif de ce budget est l'entretien du domaine et l'organisation des séjours.

Les sommes les plus significatives sont les fluides pour un peu moins de 50 000 euros, l'alimentaire pour 85 000 euros et les transports collectifs pour 18 000 euros.

En investissement, la somme inscrite est de 33 000 euros, pour acheter notamment une armoire frigorifique qu'il faut changer, une tente d'avance, de secours, du mobilier pour les chambres, par exemple et il y a des travaux sur le réseau des eaux usées pour 10 000 euros.

Pour les séjours extérieurs, la somme inscrite est de 136 600 euros, en grande partie pour des contrats de prestations de services. Les séjours extérieurs concernent deux séjours au ski, cette année, c'était à Vars et à Châtel et, pour l'été, à Troyes, en Lozère et un autre lieu qui n'est pas encore déterminé, puisque l'appel d'offres a lieu le 25 avril, je crois. C'est pour répondre à la demande des familles, parce qu'Houlgate ne permet pas d'accueillir tous les enfants, notamment les adolescents.

Pour les travaux, à Houlgate, il y a 55 000 euros pour la réfection des fenêtres d'Houlgate, plus le remplacement des panneaux de bois pour les tentes, les fenêtres pour 30 000 euros et les panneaux de bois 25 000 euros. Il y aura des travaux de voirie pour 15 000 euros, pour refaire la chaussée.

Concernant les subventions aux associations, la Ville continue à soutenir les associations qui œuvrent pour la jeunesse, notamment La Garenne Jeunesse, on en a parlé tout à l'heure, qui a pour objectif, cette année, de développer des actions en faveur des plus de 15 ans, avec l'annexe de l'Espace Jeunesse, et continue à proposer des activités pluridisciplinaires pour les plus jeunes adolescents à l'Espace Jeunesse ; la subvention accordée devrait être de 55 800 euros.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dubois.

Des questions à M. Dubois ?

Pas de question de question à M. Dubois.

Nous passons la parole à M^{me} Fommarty : petite enfance, haltes-garderies, crèches.

M^{me} Fommarty

Bonsoir.

La délégation petite enfance, dont je m'occupe, recouvre la gestion des demandes, des attributions et des effectifs dans les structures de petite enfance.

Une partie des structures est gérée en régie et, dans ce cas, nous avons à gérer les frais pour l'alimentation, les fournitures d'hygiène, le matériel pédagogique, le petit équipement, la prévention sanitaire, mais aussi les festivités et le petit investissement.

La Mairie contrôle aussi deux structures en contrat de délégation de service public et une location de places dans la crèche Tout Petit Monde.

En plus, nous avons la supervision des travaux de renouvellement dans nos structures d'accueil.

L'ensemble des 12 structures de La Garenne-Colombes permet de proposer 469 places, avec un taux de satisfaction des demandes d'environ 75 %. Les structures sont ouvertes sur 222 jours en 2011.

Pour le budget petite enfance, nous avons des recettes et des dépenses, comme partout.

Le budget communal garde à sa charge environ 38 % des dépenses liées à l'accueil des enfants, ce qui fait à peu près 24 euros par jour et par enfant, soit 5 300 euros par an et par enfant.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 020 000 euros environ. Elles recouvrent un peu tout ce que j'ai dit tout à l'heure.

Les recettes s'élèvent à 3 828 000 euros ; cela vient de la participation des familles, la participation de la CAF et celle du Département.

En investissement, les dépenses seront à peu près de 22 000 euros sur les structures d'accueil de la petite enfance, avec le mobilier, le matériel, les matériels pédagogiques surtout.

Il n'y a pas de recettes en investissement et il y aura encore un certain nombre d'opérations financières, avec la gestion des deux structures en DSP et un certain nombre de travaux qui vont être effectués dans les structures. Le budget de travaux prévisionnels s'élève à 123 950 euros.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions à M^{me} Fommarty ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Merci, chère collègue, de votre présentation.

J'imagine, dans les chiffres que vous nous avez indiqués, les 1 020 000 en dépenses, que ne sont pas incluses les dépenses de personnel...

M^{me} Fommarty

Non, bien sûr ; le personnel, il y en a à peu près pour 5 millions.

M. Macé

Je voudrais que vous nous indiquiez la composition de la commission d'attribution des places de crèche, s'il vous plaît.

M^{me} Fommarty

Pour la commission d'attribution des places de crèche, il y a M. le Maire, il y a moi-même, il y a M^{me} Bourdin, qui est la directrice du CCAS et Céline... Je ne me souviens plus de son nom, cela m'échappe.

M. le Maire

En fait, elle fait du secrétariat. Ce sont trois personnes. En réalité, la liste est prise d'une manière très simple : on prend le premier inscrit et on déroule la liste.

Je vous annonce que, cette année, nous arriverons probablement à 100 % d'attribution des places des enfants qui sont nés en mai ; 100 % des enfants auront une place, probablement, à trois ou quatre enfants près ; quasiment 100 %. Je doute qu'il y ait beaucoup de villes qui arrivent à un tel niveau.

La réalité de la commission, c'est qu'elle ne fait que prendre une liste et la dérouler.

Pas d'autre question ? (*Non.*)

Merci beaucoup.

Nous allons passer à M^{me} Gaillabaud : circulation, transports, propreté urbaine, voirie.

M^{me} Gaillabaud

Le budget voirie se décompose en fonctionnement et en investissement. En ce qui concerne le fonctionnement, nous avons des bailleurs tels qu'UFS, SPIE. UFS s'occupe des travaux d'entretien voirie. Nous avons un budget de 220 000 euros pour ce qui les concerne. La SPIE, qui s'occupe de l'éclairage public et des signalisations lumineuses, pour 185 000 euros ; ce sont des contrats qui sont récurrents et qui continuent.

Nouveauté pour cette année, la mise en peinture du mobilier urbain, nous avons prévu une première phase de 50 000 euros – c'est une provision, il y aura deux autres années, sûrement –, et le marquage au sol avec la société Aximum est prévu pour 30 000 euros.

En ce qui concerne le reste de la voirie, nous avons des fournitures, des décorations de Noël, pour 126 000 euros et des interventions ponctuelles pour l'éclairage public et les signalisations lumineuses tricolores pour 25 000 euros.

En face de ces dépenses qui totalisent 980 900 euros, soit une dépense maîtrisée de 1,75 %, nous avons des recettes. Ces recettes de voirie sont essentiellement des droits d'occupation du domaine public pour 140 000 euros, ainsi que des droits de stationnement de 115 000 euros ; viennent s'ajouter des redevances payées par les concessionnaires tels qu'Eau et Force et télécoms pour 90 000 euros.

En ce qui concerne l'investissement, outre les grands projets présentés par Jean-Pierre Hervo tout à l'heure, nous avons des travaux prévus pour un peu plus d'un million. Il s'agit de la réhabilitation d'une allée au cimetière pour 100 000 euros, de l'enfouissement des réseaux SIPPEREC au niveau du quartier Sud pour 350 000 euros, des travaux d'éclairage public moyenne tension pour 220 000 euros, de la résidentialisation du secteur Augustine - Groues - Puits-Fleuri pour 300 000 euros, et c'est une nouveauté pour cette année. Nous continuons les travaux tels que les travaux de mise aux normes passages piétons et enrobés au niveau de la place de la Colonne, sans compter des achats de mobilier urbain pour 105 000 euros, que ce soit des potelets, des panneaux de signalisation ou même des fournitures de guirlandes.

M. le Maire

Merci, Madame Gaillabaud.

Des questions à M^{me} Gaillabaud ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Gaillabaud, merci pour votre exposé.

Est-ce que vous pouvez nous présenter un peu plus dans le détail le projet que vous nous avez indiqué en ce qui concerne la résidentialisation de la place des Groues ? En quoi cela consiste-t-il précisément ?

M^{me} Gaillabaud

Nous en sommes au stade de l'étude et cela consistera à mettre des portails tout autour de cet ensemble d'immeubles pour qu'il y ait une certaine quiétude dans ce quartier qui en a besoin.

M. le Maire

Merci beaucoup.

L'idée, si vous me permettez, Madame Gaillabaud, pour compléter, est, en accord avec les colocalitaires et les copropriétaires du lieu, de clôturer tout l'espace qui est situé, *grosso modo*, entre la place de Belgique et la façade de l'école maternelle René-Guest, l'idée étant, dans les cinq entrées de cette zone, en différents endroits, de la rue Etienne-Marcel à la rue des Alpes, en passant par la rue des Champs-Philippe, de clôturer à l'aide de grilles de belle facture cet espace, qui sera, évidemment, ouvert durant la journée et fermé le soir, un peu comme un parc, pour éviter qu'à 22 heures, les résidents ne soient dérangés par des matchs de football ou des rodéos de mobylettes, bref, deux ou trois joyusetés qui rendent la vie, évidemment, particulièrement agréable.

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Une question par rapport à ce que je viens de découvrir à l'instant, ce que vous venez de dire : quel est l'intérêt de mettre en place de telles grilles, dans la mesure où, finalement, c'est de l'espace public ? Si on fait cela, pourquoi ne pas mettre des grilles sur le boulevard de la République ou sur la rue Voltaire ou je ne sais où encore ?

M. le Maire

Eh bien, je pense, Monsieur, que si vous habitez à tel endroit, mais peut-être y habitez-vous...

M. Ranji

J'habite à côté.

M. le Maire

Très bien.

Les habitants nous racontent qu'à 23 heures, l'intérêt du match de football, quand il n'est pas de première division, est assez limité, surtout quand il s'accompagne de rodéos de « mob ». L'idée est de rendre un peu de repos et de tranquillité aux habitants qui y sont, et ce n'est pas parce que c'est un espace public qu'on ne peut pas le fermer. Il y a un très bon exemple : tous les soirs, à La Garenne-Colombes, les squares sont fermés, et ce sont pourtant des espaces publics.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais, avec l'aide de cyclistes garennois et des communes alentours, dressé un état des lieux et j'avais signalé à plusieurs reprises les aménagements qui étaient souhaités.

Je voudrais savoir s'il y a un budget prévu et quelles sont les actions qui seront menées en 2012 là-dessus ?

M^{me} Gaillabaud

Pour l'instant, il n'y a pas de budget prévu en ce qui concerne les pistes cyclables. Par contre, rien n'empêche de se pencher sur ce sujet et de revenir vers vous par la suite, pour voir ce qui peut être fait au niveau de la ville.

M. Conway

À quel moment cela se débloque, cette histoire ?

M^{me} Gaillabaud

De budget ?

M. le Maire

Madame Gaillabaud, si vous permettez, je vais intervenir.

Il y a d'abord l'ouverture à la fin de l'année du boulevard National avec le tramway et des pistes cyclables sur tout le long ; c'est une petite chose importante qui va entrer dans le capital de voirie de la Ville de La Garenne-Colombes, ainsi qu'en certains endroits, des garages à vélos qui seront organisés, en particulier dans les endroits où, aussi bien les cycles à moteur que les vélos, sont rangés un peu n'importe comment ; on va organiser cela.

Dans toutes les parties qui seront rénovées de voirie, on organise actuellement des garages à deux-roues.

Enfin, tout cela fait suite à la voirie de-Gaulle, qui a été organisée aussi pour pouvoir accueillir des cycles ?

Enfin, je vous rappelle qu'à chaque fois que nous mettons en place des zones 30 ou des zones de rencontre, *a fortiori* des zones de rencontre, le vélo, évidemment, a sa place automatiquement.

M. Conway

Justement, ma remarque portait sur ces zones 30, où il est prévu comme cela le fait que les vélos puissent circuler dans les deux sens, mais dans lesquelles il n'y a aucun aménagement adapté pour renforcer la sécurité et la circulation.

De nombreux Garennois m'ont fait part de l'incompréhension de beaucoup d'automobilistes sur le fait de croiser un vélo dans un sens interdit, par exemple.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

M. Conway

L'autre exemple est sur la rue Voltaire ; c'est une rue où, par définition, il y a beaucoup de piétons qui passent d'un côté à l'autre de la rue, dans laquelle il n'y a aucune signalisation au sol pour attirer l'attention du piéton sur le fait qu'il ne suffit pas de regarder à droite ou à gauche, mais bien dans les deux sens, parce qu'un vélo peut venir à contresens. Ce sont tous ces aménagements-là.

J'ai le regret de constater que, non seulement, il n'y a aucune réaction là-dessus, mais, en plus, il n'y a pas de budget pour 2012.

M. le Maire

Merci.

Sur la capacité que le Code de la route a donnée aux vélos de remonter des sens interdits en zone urbaine, je crois, mais il faudra que nous voyions ensemble, Monsieur Conway, que ce n'est possible que si l'affaire est signalée. Or, actuellement, elle n'est pas signalée, ce qui signifie que, dans cette hypothèse, la remontée à contresens de la rue Voltaire, que nous sommes quelques-uns à considérer comme plutôt dangereuse, n'est pas autorisée, puisqu'elle n'est pas indiquée comme pouvant être prise. La rue Voltaire en zone 30 est bien à utiliser dans le sens de la circulation des automobiles et, en cela, le Code de la route le rend automatique, il n'y a pas de piste cyclable à créer rue Voltaire précisément, puisque c'est la zone 30 qui crée cette possibilité.

Arnaud Houtart, je vous en prie, emploi et relations avec les entreprises ?

M. Houtart

Bonsoir, mes chers collègues.

Je vous rappelle un peu les ambitions du développement économique : c'est faciliter par tous les moyens la création de richesse. Évidemment, le but n'est pas de se substituer aux entreprises privées, mais de les accompagner.

Là-dessus, nous avons donc un budget qui s'élève à 18 900 euros, avec trois outils principaux.

Première chose, une subvention pour l'emploi, et en particulier la Maison de l'Emploi ; je vous rappelle le principe de la Maison de l'Emploi : cela fournit tout ce qui est logistique, des supports de communication, des moyens humains, pour la recherche d'emploi, pour former les gens à utiliser plus qu'à réutiliser, pour les gens qui sont demandeurs. Le budget de la subvention annuelle à la MDE s'élève à 16 900 euros.

Le deuxième poste, c'est l'animation du club des entreprises Synergie Entreprises, que tout le monde connaît bien maintenant, qui est à une soixantaine d'adhérents aujourd'hui, et le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter, parce que les gens finissent par se connaître et voient un intérêt à se connaître. Il y a vraiment, par ce club de Synergie Entreprises, une création de richesse qui s'opère et, d'ailleurs, par ces différentes rencontres, on est en train de faire une évaluation du chiffre d'affaires réalisé grâce à ce club Synergie Entreprises. On pourra vous dire quel est, par ces rencontres, le chiffre d'affaires généré, c'est-à-dire qu'un fournisseur rencontre un client et inversement. Cela crée vraiment un chiffre d'affaires, aujourd'hui, grâce à ce club Synergie Entreprises. Nous les accompagnons dans différentes activités, que ce soient des activités de formation, que ce soient des activités festives, pour arriver à rencontrer les personnes. Le budget sur l'animation du Club des Entreprises est de 770 euros, puisque, maintenant, ils ont une cotisation, ils prennent pratiquement entièrement à charge leurs dépenses, mais nous accompagnons toujours par des locaux, par différentes petites prestations ; c'est le point du budget n° 2.

Le troisième budget, c'est la qualification d'un fichier clients qui s'élèvera à 1 230 euros. Il était important pour La Garenne-Colombes de savoir ce que nous avons comme entreprises, quels sont les noms des personnes à contacter et un certain nombre de renseignements, parce qu'aujourd'hui, on a une politique de développement économique qui est axée sur la construction d'un certain nombre de milliers de mètres carrés, que vous connaissez, et il est important pour les entreprises qui sont susceptibles de venir de connaître ces entreprises, de savoir à qui s'adresser et de savoir quelles sont les activités de ces entreprises, pour savoir si les petites pièces du puzzle économique peuvent se mettre les unes dans les autres.

Le budget s'élève à 18 900 euros : 16 900 euros pour la Maison de l'Emploi, 770 euros pour l'animation du Club des Entreprises et 1 230 euros pour la qualification d'un fichier clients qui va donc se faire.

Voilà, mes chers confrères... collègues plutôt, ce que je peux vous dire sur la délégation du développement économique.

Évidemment, je reste à votre disposition pour toute question.

M. le Maire

Merci, Monsieur Houtart.

Pas de question à M. Houtart ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur Houtart, je voudrais que vous nous fassiez un petit point, si vous en savez un peu plus, sur l'immeuble de bureaux réhabilité boulevard National, où on en est de cette opération, est-ce qu'il est loué aujourd'hui ? Est-ce que vous pouvez nous faire un petit point sur ces mètres carrés ?

M. Houtart

Non... Il y a des entreprises qui sont parties et il y a, en effet, une politique de recherche d'entreprises qui se fait avec différentes personnes. Il y a beaucoup de mètres carrés à La Garenne-Colombes qui s'ouvrent, il y a un certain nombre de demandes qui sont faites ; je n'ai pas de renseignement précis à vous donner sur ce sujet.

M. le Maire

Vous parlez de quel immeuble, Monsieur Macé ?

M. Macé

Celui qui est en cours, ce n'est pas totalement terminé, de réhabilitation...

M. le Maire

Lequel ?

M. Macé

Boulevard National.

M. le Maire

L'immeuble Nova ?

M. Houtart

Oui, l'immeuble Nova, qui est en train de se terminer.

M. le Maire

Il a été réceptionné, il est plus qu'en train de se terminer.

M. Houtart

Il y a eu une commission sécurité il y a trois semaines à peu près, trois ou quatre semaines.

M. le Maire

Si la question est : y a-t-il des locataires ? Il n'y a pas encore de locataires. Quelques touches, mais pas de locataire encore.

M. Houtart

Non, pas encore.

M. le Maire

D'autres questions ?

M. Houtart

La commission de sécurité, pour information, est passée il y a trois semaines.

M. le Maire

Merci.

Nous passons la parole à M. Dransart : le sport.

M. Dransart

Bonsoir.

Il y a quelques modifications par rapport aux années précédentes, donc je vais essayer de vous faire une présentation assez claire de ces modifications, tout en tenant compte des évolutions en périmètres égaux, si on inclut ces prestations, ces modifications, dans les années antérieures.

En partie fonctionnement, côté recettes, on aura, pour 2012, un budget de 98 000 euros, qui s'éclate en trois postes plus ou moins importants :

- la piscine, les recettes de la piscine ;
- les recettes de location des différents gymnases et du "skate park" ;
- quelque chose qui est un peu péri-sportif, mais qui rentre dans le sport, les sports dans la partie scolaire, donc ma collègue Monique Raimbault, pour 8 345 euros.

Côté dépenses, toujours en fonctionnement, je vous propose de vous présenter la totalité, c'est-à-dire les 1 853 179, pour faire simple, qui sont totalement égaux à ceux de l'année passée, ce qui inclut un gros poste, le poste des subventions, et quand je dis subventions, puisque je parle de Pôle 25, on va inclure toutes les subventions, celles que vous avez déjà vues pour la jeunesse et celles que vous avez vues pour la culture, c'est 1 682 579, avec une grosse partie pour le sport, 950 000 euros, pour faire à peu près l'équivalence, 60 000 en jeunesse et 670 000 en culture, comme vous avez vu précédemment.

Il y a un autre poste qui concerne la piscine, évidemment, pour son fonctionnement courant, avec les fluides, toutes les dépenses que l'on a chaque année, qui n'a pas évolué.

Puis, on a une nouvelle dépense, que vous avez pu voir l'année passée, avec la patinoire, que nous allons renouveler sur 2012, pour 125 000 euros et avec, aussi, la location d'autres gymnases, puisqu'on reçoit des recettes, mais nous louons aussi des gymnases, notamment le gymnase Mandela.

Voilà pour le fonctionnement.

Pour l'investissement, je vais vous donner deux secteurs.

Le premier est ce que j'appelle le petit investissement, qui concerne 388 000 euros, quand même, tout simplement parce qu'il y a la dernière année de la participation financière à l'achat du collège des Champs-Philippe qui intervient, c'est déjà 381 000 euros sur ces 388 000 euros, donc vous voyez que c'est l'essentiel de ce budget ; le reste, ce sont de petites dépenses pour la piscine, 5 000 euros de petit matériel et 2 000 euros pour l'entretien des bâtiments (aspirateur, karcher, etc.)

Pour les grands travaux, vous n'avez pas oublié que nous allons procéder au remplacement du terrain de foot synthétique à Marcel-Payen pour 500 000 euros, que nous envisageons, comme je vous l'avais indiqué précédemment, la rénovation des gymnases Pierre-Denis et Marcel-Payen, notamment des sols, pour 231 000 euros, et que nous envisageons des gros travaux de rénovation sur la piscine cet été qui seront budgétés à 180 000 euros.

Si vous avez des questions...

M. le Maire

Des questions pour les sports ?

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Là, vous venez de nous présenter quelques chiffres.

D'abord, un point que vous n'avez pas évoqué concernant le sport, sur l'état d'avancement du "city stade", je ne sais pas trop comment on devrait appeler cela ; pour l'instant, il n'y a pas grand-chose qui est fait.

Deuxièmement, vous nous parlez de la rénovation des sols sur Pierre-Denis, mais il n'y avait pas prévu, à la base, une réfection totale de ce stade ?

M. Dransart

C'est un projet qui est à l'étude, mais sur l'année 2012, il est hors de question de démolir et reconstruire ce gymnase, qui est encore fonctionnel.

On a procédé l'année passée, vous l'avez bien vu, à un aménagement des murs, du plafond, de la peinture, à un gros nettoyage, ce qui a permis d'y voir beaucoup plus clair et de rendre le gymnase beaucoup plus attractif et opérationnel. Il restait juste à voir la partie sol, notamment pour l'activité basket, qui est un peu désuet, qui était aux normes il y a 20 ans mais qui ne l'est plus aujourd'hui. Là, on travaille sur l'installation d'un nouveau sol qui permettrait de pratiquer cette activité à temps complet dans des conditions tout à fait optimales.

M. Ranji

Donc il n'y a plus de réfection complète ?

M. Dransart

Cela n'empêche pas qu'il y a une réflexion, mais pas pour 2012.

M. Ranji

C'est prévu pour bientôt, pas du tout ?

M. Dransart

C'est toujours à l'étude, je n'ai pas de date à vous communiquer.

M. Ranji

Et sur le "city stade" ?

M. le Maire

Le "city stade" !

M. Dransart

On peut en parler... Effectivement, on avait rencontré les jeunes, qui nous avaient fait part de leur insatisfaction par rapport à ce que nous avons proposé suite à leur demande de l'année passée. On a remis le projet à l'étude et on va proposer prochainement, d'ici deux mois, je pense, une nouvelle possibilité ; si elle est retenue, dans ce cas, nous vous en informerons et nous mettrons en œuvre, peut-être pour cette année.

M. le Maire

Merci.

Nous passons la parole à M. Chaillot.

M. Chaillot

Bonsoir, mes chers collègues.

Le budget CTM.

Le budget de fonctionnement est de 431 450. Il se répartit ainsi :

- ateliers : 204 250 ;
- garages : 137 100 ;
- reprographie : 45 100 ;
- achats : 45 000.

Le budget d'investissement est de 130 800 et se répartit ainsi :

- ateliers : 64 000 ;
- garages ; 66 000 ;
- reprographie : 800.

Au total, le budget de fonctionnement plus le budget d'investissement nous fait un total de 562 250.

Vous avez des questions ?

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillot.

Des questions à M. Chaillot ? (*Non.*)

M. Chaillot

Je voulais vous parler aussi du budget du secrétariat général, qui est de 122 644 en fonctionnement ; les postes principaux de dépenses sont :

- 52 200 euros de dépenses afférentes au courrier (location de machines à affranchir, affranchissement, fournitures pour la machine) ;
- 18 500 euros de dépenses liées au Conseil municipal (frais de sténotypie, fournitures et reliure de registres) ;
- 17 500 euros de dépenses liées à l'organisation des cérémonies patriotiques ;
- 14 994 euros au titre des subventions aux associations gérées par le service.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

Des questions à M. Chaillet ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Est-ce que c'est à ce moment du débat que nous pourrions parler des frais de communication ? Qui nous présente cette question ?

M. le Maire

Oui, on peut en parler si vous voulez, il n'y a pas de problème.

M. Macé

Frais de communication et Cabinet du Maire. C'est M. Chaillet qui peut nous répondre ?

M. le Maire

Nous pouvons collectivement vous répondre.

Allez-y, quelles sont vos questions ?

M. Macé

Nous avons demandé en commission des finances un certain nombre d'éléments en ce qui concerne les dépenses, la présentation de l'organigramme, aussi bien direction de la Communication que Cabinet du Maire ; est-ce que vous avez les réponses à nos questions, d'ailleurs, questions que notre collègue Christophe Conway avait posées à la commission du 3 avril ?

M. le Maire

Sur le cabinet du Maire, vous avez demandé combien de personnes travaillaient ; il y a trois personnes qui y travaillent, il y a deux membres de cabinet et une secrétaire.

Pour le budget du cabinet, il est de 2 446 euros par an, plus 7 000 de cotisations à l'AMF et à l'AMD 92, qui sont les cotisations aux associations nationales que vous connaissez, l'Association des mairies de France et l'Association des mairies du 92, donc 2 446 plus 7 000 de cotisations.

C'étaient vos questions, je crois, Monsieur Macé...

M. Macé

Il y en avait une complémentaire sur l'organisation de la direction de la Communication, sur la répartition des postes, s'il vous plaît.

M. le Maire

Sur la communication, les effectifs en 2012 sont prévus comme étant identiques à ceux de 2011, c'est-à-dire 6,5 postes.

Je rappelle qu'en 2009, il y avait 8 personnes, on est passée à 6,5, donc on a réduit les postes ; on a optimisé, comme on dit, la dépense publique, avec un budget stable qui est de l'ordre de 410 000 euros contre 410 200 euros en 2011 – c'est vraiment de la stabilité –, avec plusieurs nouveaux outils : le guide des commerces, prévu à la rentrée, M. Houtart en a parlé, le guide de l'emploi, sortie avant l'été, le guide de la santé, nouvelle sortie avant l'été, le guide d'aide à l'installation pour les commerçants, qu'on va sortir avant la fin de l'année, le livre du patrimoine de La Garenne-Colombes, qu'on va sortir, enfin, avant la fin de l'année. *Le Petit Garennois* est désormais édité à quatre numéros au lieu de cinq et la réalisation a été entièrement internalisée, ce qui nous a fait gagner 10 000 euros par an.

Vous voyez qu'on continue à faire des outils de communication de plus en plus nombreux, avec une dépense qui n'augmente pas.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur Ranji, vous vouliez poser une question ?

M. Ranji

Non.

M. Macé

Je voudrais savoir, il y a un directeur, qui est d'ailleurs présent dans la salle, et les 5,5 postes concernent quels types de postes ?

M. le Maire

Tout ce qu'il faut pour faire un guide des commerces, un guide de l'emploi, un guide de la santé, un guide d'aide aux commerçants, un livre du patrimoine, un journal de La Garenne-Colombes, un Petit Garennois, un site Internet ; cela fait des gens qui écrivent, qui mettent en page, qui photographient...

M. Macé

Est-ce que cela concerne des chargés de « com » ? Quelles sont les différentes missions de ces différents postes.

M. le Maire

Oui.

M. Macé

Donc il y a 5,5 postes de chargés de communication ?

M. le Maire

Il y a 5,5 postes...

M. Macé

Donc 5,5 postes de chargés de communication ; c'est cela ?

M. le Maire

Non...

M. Macé

Je ne sais pas.

M. le Maire

Sur les chargés de « com », vous avez un photographe, il doit y avoir des gens qui font de la maquette, des gens qui écrivent, des rédacteurs... tout ce qu'il faut pour faire un journal, tous les métiers de la communication, parce que nous avons internalisé toutes ces choses qui se faisaient d'une manière externe pendant très longtemps.

Par exemple, les photographes, pendant longtemps, nous n'avons pas eu de photographe à la Ville de La Garenne-Colombes ; nous externalisions chez deux photographes, bien connus de tout le monde, que nous connaissions. Désormais, nous internalisons et la totalité des photographies est faite chez nous, 98 %.

M. Macé

Ok.

Je voudrais savoir... Les contacts presse qui sont dans vos communiqués de presse sont-ils des agents qui dépendent de la Ville ou non, et donc qui sont prévus sur les 5,5 postes ou pas ?

M. le Maire

Pour certains, oui, sauf que certains ont une double rémunération, certains sont payés par la Ville à moitié et à moitié sur des enveloppes parlementaires ; ils ont deux rémunérations différentes sur deux mi-temps différents.

M. Macé

Donc nous parlons bien des deux personnes qui apparaissent systématiquement sur les contacts presse de vos communiqués de presse ?

M. le Maire

C'est cela, oui.

M. Macé

Ces personnes travaillent où, précisément ?

M. le Maire

À l'Hôtel de Ville de La Garenne-Colombes.

M. Macé

Aussi bien dans le mi-temps qu'ils ont quand ils sont avec vous comme parlementaire européen ? C'est bien le cas ou pas ?

M. le Maire

Non, ils sont, sur leur mi-temps Mairie de La Garenne-Colombes, à La Garenne-Colombes, sur leur mi-temps parlementaire européen, sur d'autres lieux qui concernent leur mandat européen.

M. Macé

D'accord, donc il y a une répartition dans la semaine, où ils sont la moitié du temps à la Mairie de La Garenne-Colombes et l'autre moitié du temps ailleurs...

M. le Maire

C'est cela.

M. Macé

On ne connaît pas le « ailleurs », mais vous nous dites que c'est ailleurs.

(M. le Maire acquiesce.)

M. le Maire

D'autres questions ? *(Non.)*

Nous allons passer à M. Butet.

M. Butet

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais vous présenter le budget de la police municipale.

En section de fonctionnement, nous avons des dépenses totales qui s'élèvent à 528 777 euros. Je vais vous citer les deux principaux postes qui constituent cette somme : 52 000 euros pour les charges à caractère général, 476 777 euros, ce sont les salaires des agents de la police municipale.

En recettes, nous avons 5 000 euros, qui est une subvention du Conseil général, ce qui nous fait un solde, toujours en fonctionnement, de -523 777 euros.

En investissement, nous avons une dépense totale de 40 000 euros, qui est principalement l'étude de la vidéoprotection.

En recettes totales, nous avons budgété 170 000 euros, qui est le produit des procès-verbaux, des stationnements non acquittés, des stationnements abusifs et des horodateurs.

Vous avez des questions ?

M. le Maire

Merci, Monsieur Butet.

Y a-t-il d'autres questions à M. Butet ?

Monsieur Ranji, je vous en prie ?

M. Ranji

Vous venez de parler, Monsieur Butet, de l'étude sur la vidéoprotection. Pourrais-je savoir où cela en est ?

Merci.

M. Butet

Actuellement, nous avons une personne qui est embauchée dans notre Mairie, qui est coordinateur du CLSPD. Le planning est très serré ; nous avons lancé l'étude de vidéoprotection, c'est-à-dire d'implantation des lieux de caméras et du diagnostic local de sécurité.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions à M. Butet ? *(Non.)*

Nous passons la parole à M^{me} Lioret ?

M^{me} Lioret

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, chers collègues.

Concernant le fonctionnement, les dépenses significatives, sachant que nous avons eu la deuxième fleur, nous avons un budget fleurissement qui a été augmenté de 9 % et qui passe à 80 000 euros.

D'autre part, également en fonctionnement, nous avons l'entretien des parcs et des squares à 100 000 euros et l'élagage 80 000 euros.

Je vous donne simplement les chiffres les plus significatifs concernant le fonctionnement.

Maintenant, nous passons à l'investissement. Les principaux travaux budgétés pour l'extension du square Wangen, c'est-à-dire clôture plus aire de jeux, 50 000 euros. Nous avons également la création du jardin Jean Jerphanion pour 500 000 euros et les nouveaux jeux dans les squares et dans les crèches qui représentent un total de 35 000 euros.

Si vous souhaitez des informations complémentaires...

M. le Maire

Y a-t-il des questions à M^{me} Lioret ? Pas de question à M^{me} Lioret ? *(Non.)*

On passe la parole à M. Pouilly pour M^{me} Vingerling.

M. Pouilly

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues.

Le cimetière et affaires funéraires.

Je rappelle l'activité du service : la délégation au cimetière et aux affaires funéraires recouvre les missions de la commune et du Maire en matière de services extérieurs des pompes funèbres et l'administration et la gestion du cimetière communal.

Le budget de fonctionnement est principalement constitué des salaires des deux personnes affectées au cimetière en dépenses et des droits de concessions et transports de corps en recettes.

En fonctionnement dépenses, nous avons la cotisation 2012 au SIFUREP pour un montant de 1 500 euros.

En fonctionnement recettes : renouvellements et achats de concessions pour 24 000 euros en 2012 et le versement des taxes funéraires pour 5 000 euros en 2012.

Le service ne réalise pas de dépenses d'investissement, de même que de recettes en investissement.

Pour les opérations, nous avons l'aménagement d'un Jardin du souvenir pour une provision de 30 000 euros et la réfection d'une allée du cimetière pour 100 000 euros en 2012.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions sur le cimetière ? Pas de question ? *(Non.)*

Mesdames et Messieurs, je pense que nous en avons terminé, sur la présentation générale, d'un côté, avec M. Ballin, sur les présentations particulières avec les différents élus ; y a-t-il des remarques particulières, supplémentaires ?

Je vous propose de passer au vote. Nous allons donc voter...

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Intervention d'ordre évidemment général.

M. le Maire

Ah !

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le budget est l'acte le plus important de la vie municipale, car il retrace les actions qui seront menées durant un an.

À la lecture du document qui nous a été adressé, on peut en douter. Avec mes collègues du Conseil municipal, nous avons même cru que l'auteur de ce rapport est un humoriste qui se cache ou, plus grave encore, le cynisme de ce rapport est à l'image de votre comportement, mépris et arrogance.

Éloigné de La Garenne-Colombes et des préoccupations des Garennois, vous ne vous rendez même plus compte des attentes de nos concitoyens. Comment peut-on écrire, et je vous cite : « *La Ville de La Garenne-Colombes s'engage dans le maintien d'une haute qualité de service aux Garennois* » et que « *Les Garennois bénéficient d'une politique communale dynamique dans tous les secteurs d'activité* » ? Que de mensonges ! Mais ces mensonges ne font pas la vérité.

Votre cynisme habituel concerne également les agents de notre collectivité. Niant leur professionnalisme, leur disponibilité et leur attachement au service public local, vous considérez qu'il est temps de faire baisser en valeur la masse salariale, *dixit* votre rapport. Vous ajoutez même qu'il faut, et je vous cite encore, « *éviter l'inflation budgétaire en ouvrant des crédits peu utiles* ». Ces propos envers le personnel communal sont d'une extrême gravité ; cela veut tout simplement dire que vous considérez qu'aujourd'hui, les agents ne sont pas utiles au service des Garennois.

D'ailleurs, vous avouez vous-même que 74 postes sont à pourvoir et que 145 agents sont des contractuels, alors qu'une majorité d'entre eux peuvent être intégrés dans le statut de la fonction publique territoriale. À quand un vaste plan de titularisation que je demande depuis des années ?

Le budget présenté ce soir est aussi le résultat votre mauvaise gestion. Prenons quelques exemples :

- le Centre technique municipal transféré à Bezons, où nous attendons toujours le bilan de fonctionnement de ce service ; je crois, d'ailleurs, que nous allons longtemps l'attendre, car vous ne voulez pas le faire, malgré votre engagement ;
- le parking sous la place de la Liberté, où la Ville a commencé à payer une partie de la prestation, alors qu'un contentieux est en cours d'instruction ;
- les 400 000 euros à payer à la SEM 92 à cause de la résiliation de la convention publique d'aménagement ; dans cette affaire, vous avez préféré ne pas aller jusqu'au bout du contentieux, ce qui est un aveu face aux Garennois qui vous ont déféré devant la justice administrative ;
- la Médiathèque, dont le coût de l'opération n'est toujours pas connu ; l'autorisation de programme de la page 32 du budget 2012 n'est pas complète, il manque les acquisitions foncières et le coût des parkings nécessaires à la suite de l'annulation du permis de construire. Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler l'estimation du projet que vous nous aviez présenté en 2005.

Le budget présenté est aussi éloquent sur les sujets qui ne sont pas abordés. Je ne vais prendre que quelques exemples.

Toujours pas de véritable quotient familial pour la restauration scolaire ; votre système initial, malgré ce que nous avons dit, était si peu au point que vous avez été obligé d'en changer au bout de quelques mois, mais il manque l'essentiel : une vraie grille tarifaire. Cela est si vrai que les aides individuelles traitées par le Centre communal d'Action sociale sont toujours d'actualité. De plus, vous écrivez, je vous cite : « *En refondant très largement sa grille de quotient familial en 2011, la Ville diminue ses recettes, ce qui est compensé, cette année, par l'augmentation du nombre de jours scolaires* ». Or, les dépenses augmentent de 100 000 euros et les recettes seulement de 47 000 euros. Où est l'erreur de votre raisonnement ?

Les crédits alloués au Conservatoire de Musique stagnent maintenant depuis deux ans et le quotient familial n'est toujours pas d'actualité dans cette structure, alors que l'accès de tous devrait être une priorité. Je n'oublie pas non plus la nécessité de commencer à réfléchir à la construction de locaux enfin adaptés à un enseignement musical digne d'une ville du XXI^e siècle.

Aucun mot non plus dans votre document pour le développement durable, alors que ce thème est une priorité nationale, et où nos concitoyens ont bien conscience de la nécessaire intervention de chacune et de chacun dans ce domaine.

Aucun mot non plus sur la reconstruction de la piscine. Une étude a été menée, mais jamais présentée au sein de notre assemblée.

Aucun mot également sur la suite qui aurait dû être donnée sur l'aménagement paysager du cimetière, alors qu'une étude a été réalisée.

Le silence également sur le projet de parking pour les deux-roues à la gare des Vallées, pourtant voté par notre assemblée communale et proposé par le Conseil général.

Pas de lancement d'étude sur l'aménagement de la place de la gare des Vallées, sur la réfection du square Guy-Moquet et sur la reconstruction du gymnase Pierre-Denis.

Ces quelques exemples, et la liste est loin d'être exhaustive, démontrent que ces silences sont significatifs d'une non-prise en compte de ce que nos concitoyens attendent d'une majorité municipale.

En termes d'investissement, vous continuez à naviguer à vue, puisque le programme prévisionnel d'investissement demandé depuis 2008 n'est toujours pas mis en chantier.

Vous voulez faire croire aussi que les impôts locaux ne vont pas augmenter. Or, ils augmenteront en 2012, comme cela est le cas depuis que vous êtes Maire de La Garenne-Colombes. Ainsi, chaque Garennois subira, à cause de vous, une augmentation d'au moins 1,8 %.

Dans le magazine municipal, vous essayez de faire croire que les impôts locaux sont bas dans notre ville ; il est d'ailleurs intéressant de constater que vos chiffres s'arrêtent en 2010, comme si le temps se figeait à tout jamais. Que de dépenses inutiles de publication dans chaque numéro du magazine municipal sur deux pages identiques depuis des années sur de soi-disant chiffres reflétant la vérité sur les finances communales !

La vérité des chiffres est bien différente et est la suivante : chaque Garennois paye 401 euros de taxe d'habitation en 2011. Dans la commune d'à côté, celle de Colombes, pour donner juste cet exemple-là, ce chiffre est de 322 euros. Nous voyons bien les raisons pour lesquelles ces chiffres ne seront jamais publiés dans le bulletin municipal.

À ces chiffres, il faut ajouter le taux le plus élevé du département pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Nous voyons bien, ce soir, que le budget que vous avez essayé de nous présenter n'a pas de souffle et n'apporte aucune réponse aux nombreuses attentes des Garennoises et des Garennois. Ce sont ces raisons qui nous feront ne pas l'approuver.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres prises de parole sur le sujet, Mesdames et Messieurs ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Merci.

Tout d'abord, je voulais souligner les bonnes conditions dans lesquelles s'est déroulée la commission des finances, avec le fait d'avoir été prévenu à l'avance de la date, d'avoir le document à l'avance et que cette commission n'intervienne pas dans la période où on est en train de préparer le Conseil municipal lui-même.

La deuxième chose était sur le rapport, sur lequel il y a beaucoup de chiffres, il y a beaucoup de détails ; mon seul regret est que ce rapport n'ait pas été communiqué avant la commission, ce qui nous aurait permis aussi de travailler sur des choses plus concrètes. Notamment, en commission, il avait été dit qu'en gros, les chiffres 2011 étaient les mêmes que les chiffres du budget primitif et on voit là, avec le rapport, que ce n'était pas le cas.

Cela, c'était sur la présentation des chiffres et des conditions de préparation.

Maintenant, sur le budget, j'ai plusieurs remarques.

La première, effectivement, rejoint celle que vient de faire Christophe Macé sur le parking souterrain ; à la page 81, on voit encore inscrits au budget 2012 220 000 euros qui s'ajoutent aux 915 000 euros qui ont été engagés précédemment. Je regrette le fait que dans ce budget, on ne prévoie toujours pas le fait d'étudier les alternatives et de se remettre autour de la table pour passer ce problème en revue d'une manière logique.

La deuxième chose, c'est sur la conséquence en termes de stationnement sur la place du marché, notamment les samedis matins, pour laquelle il n'y a toujours aucune réflexion lancée pour organiser les choses et, notamment, diminuer la circulation en voiture à ce moment-là, notamment la possibilité d'installer une navette qui coûterait de 10 000 à 15 000 euros par an ; c'est une réflexion sur laquelle M^{me} Gaillabaud disait qu'elle était disposée à engager des réflexions ; cette réflexion-là, cela fait plusieurs fois qu'on la demande et je souhaiterais vivement que l'on se mette autour de la table pour la régler.

Toujours sur le parking, en commission, il m'a été dit, contrairement à ce qui m'avait été dit précédemment, que ces montants de 915 000 euros ont fait l'objet de factures, donc je demande tout à fait officiellement la copie de ces factures, qui avaient été sollicitées à l'époque, sur lesquelles on m'avait dit qu'elles n'existaient pas.

Je ferai, dès ce soir, une demande officielle et je souhaiterais avoir la réponse, positive ou négative.

La deuxième chose, c'est sur les logements sociaux – quand je dis « les logements sociaux », je pourrais dire plutôt « les logements avec un loyer accessible », parce qu'il y a également des logements qui appartiennent au secteur privé, qui étaient avec des loyers abordables, même s'ils ne présentaient pas le même degré de confort, et qui ont tendance à disparaître –, pour rappeler aussi que dans le SIEP, ce syndicat intercommunal qui regroupe Rueil-Malmaison, Suresnes, Nanterre, Courbevoie et La Garenne-Colombes, La Garenne-Colombes est la seule commune à ne pas répondre au taux de 20 % de logements sociaux sur son territoire.

Non seulement c'est peu présent dans le budget, c'est même quasiment absent de toutes les interventions qui ont été faites et cela est renforcé par le fait que malgré ma demande, il n'y a pas de plan général dans lequel on essaie de se fixer des objectifs de logements sociaux par quartier.

Le budget de préemption de 480 000 euros, qui est une arme de la Ville pour préempter des terrains et construire selon sa politique générale, cela correspond à environ 150 mètres carrés. C'est quelque chose qui est sans rapport avec le chemin qu'il reste à parcourir.

Je passerai, puisque cela a été rappelé par mon collègue Ranji et par M. Macé, sur le CLSPD, sur lequel les sommes sont engagées, alors que, là aussi, on n'a pas eu de débat réellement dessus et pas d'ordre logique dans la construction de ce topo. Je rappellerai à ce sujet que quand on parlait de diagnostic, la réponse qui avait été faite est : le diagnostic, on le connaît déjà.

Le deuxième point était sur le quotient familial, dans lequel il y a toujours un faux quotient familial, en tout cas un coefficient familial nettement insuffisant, puisque l'écart de prix entre les prix élevés et les prix bas ne correspond pas à la réalité de l'écart des revenus.

L'autre point était sur la taxe d'ordures ménagères, qui augmente de 3 %, qui s'additionne à une nouvelle augmentation d'un budget qui est déjà fort élevé par rapport à ce qui se passe dans d'autres communes. Là aussi, je renouvelle ma demande, qui avait été exprimée plusieurs fois, d'avoir une réflexion sur les prestations qui sont faites, puisque, d'année en année, vous nous dites : « *Cela augmente, mais on ne fait pas de bénéfice dessus* ». Ces prestations, notamment, je prenais un exemple, si M. le Maire le confirme encore ce soir, c'était sur le fait de collecter les ordures à l'intérieur des immeubles ou de collecter trois fois par semaine ; au moins une de ces prestations représentait, d'après vous, au moins 500 000 à 600 000 euros, que nous étions la seule commune dans le 92 à le pratiquer. Je trouve que, vraiment, par les temps qui courent, c'est une réflexion à engager pour essayer de maîtriser un peu mieux ce budget.

Enfin, ce que je voulais dire, cela anticipe un peu le reste, mais c'est sur les recettes... Au niveau des recettes, il apparaissait en commission qu'on avait des marges de manœuvre qui étaient notamment au niveau des droits de mutation, dans lesquels il y a eu une estimation très basse de la recette par rapport aux années passées, prudence qui peut se justifier, mais qui, additionnée à d'autres dispositifs, vient augmenter considérablement la marge de manœuvre, puisqu'on prévoit un virement à la section d'investissement de deux millions d'euros.

Je rappelle que La Garenne-Colombes s'enorgueillit d'être la commune la moins endettée et qu'il n'y a pas de mal à s'endetter pour payer un investissement qui servira plusieurs années des Garennois ; cela me paraît tout aussi contestable de faire payer une seule année, à des Garennois présents cette année-ci, des investissements qui vont durer bien au-delà de ce paiement d'impôt.

Autre point, le terrain de RFF est inscrit par prudence au niveau du budget, mais c'est pareil, c'est une somme que l'on met en investissement prévisionnel, qu'on a la possibilité de couvrir par l'emprunt éventuellement.

Pour moi, la logique de tout cela est que dans les temps de crise où on est actuellement et au niveau de la situation des Garennois, on pourrait baisser le taux pour, au moins, compenser la hausse des bases de calcul des impôts.

C'est pour cette raison qu'en dehors des conditions de préparation qui, je trouve, ont été vraiment nettement meilleures que l'année passée, au-delà de la qualité des services qui sont rendus par la Ville à ses habitants et par les agents municipaux, il y a vraiment de gros points sur lesquels il n'y a rien de changé. L'exemple le plus frappant qui s'ajoute à cela est l'histoire des vélos, où on s'entend benoîtement répondre que rien n'est prévu et qu'on ne bougera pas là-dessus.

D'une manière générale, il y a vraiment des orientations, des inflexions, que l'on pourrait faire, avec le levier, notamment, de l'emprunt et de la réduction des marges de manœuvre au niveau du budget.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres...

Allez-y !

M^{me} Juvin-Marleix

Simplement quelques observations sur les remarques de M. Macé que j'ai entendues tout à l'heure sur le personnel communal, qui me concernent au premier chef.

M. Macé incarne une qualité, qui est assez peu répandue à ce point, de démagogie, qui s'accompagne d'un discours qui est, me semble-t-il, très superficiel, parce que quand j'entends M. Macé déplorer le nombre de nos agents non titulaires, je ne peux pas m'empêcher de penser qu'il n'a pas vraiment lu son budget et qu'il ne m'a pas vraiment écoutée tout à l'heure. On a eu un long débat, mais bon... On titularise tous les ans 19 personnes.

Le vrai débat politique, qu'on pourrait tous se poser, qu'on doit tous se poser, la première observation, est de savoir si ces 38 000 euros que l'on met sur le budget pour titulariser des agents contractuels, c'est quand même un poste qui pourrait être ouvert à une personne sans emploi ; c'est une première question qu'on pourrait se poser. Eh bien non ! Non seulement on est critiqué sur le nombre d'agents non titulaires, mais en plus, on n'évoque même pas ce problème, qui est le problème politique.

Deuxièmement, à force de dire : « *les agents non titulaires* », « *les agents non titulaires* », on a l'air de dire que la collectivité exerce dans l'illégalité, embauche dans la plus grande illégalité des agents non titulaires. Je suis désolée, mais les agents non titulaires sont embauchés en toute légalité ! On ne peut pas embaucher des agents titulaires dès lors que, sur un poste vacant, il n'y a pas de titulaire disponible, ce qui est le cas parfois et même souvent.

Je dois remercier également M. Macé de ne faire aucune allusion à des dispositions législatives de cette majorité gouvernementale qu'il a l'air d'exécuter tant ; c'est tout de même cette majorité gouvernementale que vous ne semblez pas aimer qui a pris d'abord une circulaire, en novembre 2011, et puis une loi en mars 2012, qui régit l'accès à la titularisation de nos agents de la fonction publique territoriale et à la "CDIsation" ; le mot n'est pas très élégant, mais c'est le terme adapté pour montrer que les personnels qui sont embauchés dans le cadre de contrats à durée déterminée vont pouvoir bénéficier d'un contrat à durée indéterminée de droit public.

Déjà, c'est une première observation sur les agents non titulaires, parce que, franchement, je ne peux pas entendre et acquiescer à ces observations.

J'ai entendu également quelque chose qui est assez révoltant, qui est une remarque qui a trait à une inadéquation entre notre nombre d'agents que nous employons et que nous payons et les postes qui sont ouverts, les postes à pourvoir.

Les postes ouverts, qu'est-ce que c'est ? Il y a les postes ouverts et les postes pourvus. On nous dit : « *Les postes pourvus, il n'y en a pas assez, parce que vous avez plus de postes ouverts que cela* ». Les postes ouverts, c'est quoi ? Ce ne sont pas des postes dont nous avons besoin, ce sont des postes qu'un jour, le Comité technique paritaire, puis le Conseil municipal, ont décidé de créer et qui ont été, *de facto*, occupés par un agent. Cet agent a une carrière et évolue ; il va changer de grade, par exemple, et quand il change de grade, il n'occupe pas ce poste qui est créé budgétairement parlant et administrativement parlant, il ne l'occupe plus. Ce poste est vacant, mais il existe encore ; c'est pour cela qu'il y a un décalage. On essaye, effectivement, d'y mettre de l'ordre et, souvent, nous vous proposons, au moment où nous créons un poste, de supprimer le poste correspondant.

Ne donnez pas une vision tronquée et qui sent vraiment à plein nez la mauvaise foi, on ne peut pas dire qu'il y a une inadéquation entre nos postes créés et nos postes pourvus et à pourvoir ; pardonnez-moi, je parlerais français, je dirais que c'est n'importe quoi, Monsieur Macé.

M. le Maire

Merci.

Vous voulez probablement répondre, Monsieur Macé.

M. Macé

Tout d'abord, je reprends vos chiffres ; je ne les invente pas, ce sont vos chiffres, donc il faut que vous les assumiez ; ce serait déjà bien. Quand vous présentez un budget, assumez-le dans son intégralité et dans ce qu'il veut dire.

Je prends le tableau des effectifs. Dans le tableau des effectifs, je constate : postes ouverts/postes pourvus, et donc le décalage que je viens d'indiquer dans mon intervention, qui est le décalage, qui est le vôtre, d'ailleurs, qui n'est pas le mien, entre des postes ouverts et des postes pourvus ; on est, je le confirme bien, à 74 postes ouverts non pourvus à ce jour, et vous ne cessez de nous rappeler, quand vous nous proposez des délibérations d'adaptation du tableau des effectifs, que vous voulez être au plus près de la réalité entre les postes qu'il faut pour la ville et les postes pourvus.

Je constate, une nouvelle fois, que dans votre document, au-delà des discours de principe, la réalité est bien autre et que ce décalage existe donc.

Sur les agents non titulaires, assumez aussi ce que vous faites et surtout ce que vous ne faites pas ! Faire de la politique, c'est aussi ne pas faire un certain nombre de choses et il faut l'assumer.

Un certain nombre d'agents, j'en suis intimement persuadé, remplissent les conditions depuis des années pour être agents titulaires, dans des grades de base, et vous les connaissez comme moi, j'espère, maintenant, qui leur permettraient de rentrer directement dans la fonction publique territoriale.

À ce jour, ces postes-là, ces agents-là, qui sont dans le tableau des agents non titulaires, vous ne nous proposez toujours pas de les titulariser, même si vous en faites un peu chaque année, mais fort heureusement, comme si c'était extraordinaire de titulariser une vingtaine de postes, quand vous en avez 145 qui sont toujours agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Assumez aussi, parce que vous voulez en parler, donc on va aller jusqu'au bout, votre manière de diriger ! Je vois un chiffre qui est quand même un chiffre sidérant, quand on regarde : budget 2008, que j'ai sous les yeux, « *allocations pour perte d'emploi : 163 000 euros* », c'est-à-dire ce que la collectivité paye aux agents dont vous avez décidé de ne pas renouveler les contrats ; vous nous disiez à l'instant qu'en fin de compte, ces agents ne posaient pas de problème et qu'ils avaient une reconduction des contrats ; tiens, c'est bizarre, ce n'est pas le cas ! Vous dépensiez, en 2008, 163 000 euros. En 2012, vous nous proposez quel chiffre ? 423 000 euros ! Voici votre réalité de gestion.

Madame Juvin-Marleix, sous votre mandature, en tant que Maire adjoint chargé des ressources humaines, on est passé, sur ce budget, de 163 000 à 423 000 que vous nous proposez. Voici la réalité, et vous ne pouvez pas la nier, cela concerne 38 agents.

Vous l'avez dit en commission des finances.

Voici comment vous gérez les agents de notre collectivité territoriale. Les chiffres sont les vôtres.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Nous n'allons pas continuer les monologues, s'il vous plaît.

D'abord, je veux vous remercier, les uns et les autres, d'avoir participé à ce débat.

Je voudrais rassurer la majorité municipale, parce qu'à entendre l'opposition, ils sont vraiment très mauvais, ils ne savent rien faire, ils gèrent une ville très mal, et on se demande d'ailleurs pourquoi tant de gens veulent venir habiter à La Garenne-Colombes si c'est aussi terrible.

Je veux simplement vous rassurer les uns et les autres, cette année a vu l'ouverture de la Médiathèque, on ouvre une crèche tous les deux ans, on a fait et on va terminer l'avenue du Général-Leclerc, on lance les études sur l'avenue Foch et sur les Champs-Philippe, on rénove le quartier des Champs-Philippe, le personnel municipal est certifié Qualiville, on a un taux de retour à l'emploi de 70 % dans nos politiques de retour à l'emploi, on fait des travaux dans des écoles pour plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année, on ouvre un établissement pour personnes handicapées dans quelques semaines, on ouvre une maison relais pour personnes handicapées dans quelques semaines, des logements sociaux chaque année ; sur la sécurité, le taux de délinquance à La Garenne-Colombes est faible et va être encore abaissé grâce à la vidéosurveillance dont M. Butet nous a parlé.

Bref, vous voyez, la situation est, évidemment, catastrophique à La Garenne-Colombes, mais, globalement, les gens y sont plutôt contents. Finalement, on fait probablement très mal les choses, mais je pense qu'on pourrait faire pire.

Je rappelle deux ou trois ratios d'ordre financier, puisque nous sommes aussi mauvais sur les ratios financiers. Sur la taxe d'habitation, effectivement, les Garennois payent tous les ans 240 euros de taxe d'habitation en moyenne, mais dans la belle ville de Clamart, ils en payent 249, donc un peu plus.

Sur la taxe sur le foncier, les Garennois payent 227 euros tous les ans, mais dans la bonne ville de Clamart, 268 euros, donc un peu plus.

Enfin, nous sommes, en matière d'endettement, une des villes les moins endettées, comme vous l'avez vu.

Nous faisons beaucoup d'investissements. Nous faisons 65 euros par habitant d'investissement chaque année, ce qui est beaucoup. Dans la belle ville de Clamart, 47 euros simplement. Là aussi, finalement, nous ne nous trouvons pas parmi les plus mauvais. La fameuse Ville de Clamart est endettée trois fois plus que nous ; alors que nous sommes endettés de 223 euros, ils sont endettés de 651 euros.

Si je vous dis tout cela, c'est qu'il faut relativiser la critique. Parfois, ceux qui critiquent ont du mal à se regarder dans la glace. C'est vrai que, finalement, on peut s'inquiéter quand on s'analyse, mais quand on se compare, on se rassure !

Voilà, Mesdames et Messieurs, les impôts ne bougeront pas cette année, le taux d'imposition locale ne bougera pas cette année et l'endettement de la Ville de La Garenne-Colombes restera aussi modéré qu'il l'est.

Je continue à penser que quand on est dans l'opposition, on doit avoir une malédiction à vouloir absolument endetter sa Ville. Il est certain que quand on n'a pas les manettes, on n'a pas la responsabilité de devoir, devant les générations futures, expliquer qu'on a endetté sa Ville.

- Vote de la modification de l'AP-CP : réfection de l'avenue du Général-Leclerc (2011117).

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, nous allons donc voter la modification de l'AP-CP, d'abord, sur Général-Leclerc.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

31 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJL.

- Vote du BP Ville.

M. le Maire

Le vote du budget primitif de la Ville ; je vous propose de le voter section d'investissement, puis section de fonctionnement.

En investissement, qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET,

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJL, CONWAY.

En fonctionnement, qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJL, CONWAY.

Vote global, qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJL, CONWAY.

Le budget de la Ville de La Garenne-Colombes est adopté.

- Vote des subventions aux associations.

M. le Maire

Sur les subventions aux associations qui vous ont été présentées au fur et à mesure de ces présentations, y a-t-il des observations particulières ? (*Non.*)

Peut-on passer au vote ?

Un certain nombre d'entre vous, peut-être, ne veulent pas participer à un certain nombre de votes. La tradition veut que nous fassions... Je vais faire le tour de chacun d'entre vous et vous allez me dire pour quelles associations vous ne voulez pas voter.

Monsieur Perrée, vous ne votez pas pour quelles associations ?

M. Perrée

Le Souvenir Français, la Légion d'Honneur, les Amis et Anciens de la Gendarmerie, l'UNC, le Cercle des Arts Plastiques et le COS.

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

La Philatélie et le Photo-Club.

M. le Maire

Merci.

Madame Raimbault ?

M^{me} Raimbault

Pour tout.

M. le Maire

Monsieur de Boutray ?

M. de Boutray

L' AEGC.

M. le Maire

Madame Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Le Conservatoire.

M. le Maire

Monsieur Dubois ?

M. Dubois

La Garenne Jeunesse.

M. le Maire

Madame Fommarty ?

M^{me} Fommarty

Tir Sportif Garennois.

M. le Maire

Merci.

Madame Gaillabaud ?

M^{me} Gaillabaud

AEGC.

M. le Maire

Monsieur Houtart ?

M. Houtart

Tout.

M. le Maire

Monsieur Dransart ?

M. Dransart

Médaillés Jeunesse et Sports.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Chaillet ?

M. Chaillet

UNC et Sherpas.

M. le Maire

Merci.

Madame Vaussoué ?

M^{me} Vaussoué

Croix-Rouge, la SNAAG, l'UNC et les Médaillés du Sport.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Butet ?

M. Butet

La SNAAG, Le Souvenir Français, le Foyer Esquimaux et l'Olympic Garennois.

M. le Maire

Monsieur Pouilly ?

M. Pouilly

Le Souvenir Français, la SNAAG et l'AEGC.

M. le Maire

Merci.

Madame Lioret ?

M^{me} Lioret

Je vote pour tout.

M. le Maire

Monsieur Pinta ?

M. Pinta

Je vote pour tout.

M. le Maire

Madame de Bellabre ?

M^{me} de Bellabre

Je vote pour tout.

M. le Maire

Madame Kalfon ?

M^{me} Kalfon

Je vote pour tout.

M. le Maire

Monsieur Ballin ?

M. Ballin

Je vote pour tout.

M. le Maire

Monsieur Barraquand ?

M. Barraquand

Je vote pour tout.

M. le Maire

Monsieur Zacaropoulos ?

M. Zacaropoulos

Je vote pour tout.

M. le Maire

Monsieur Macé ?

M. Macé

Association des DGS et Souvenir Français.

M. le Maire

Merci.

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Je vote pour tout.

M. le Maire

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Cercle des Arts Plastiques et AEGC.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

La Garenne Jeunesse.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je vote pour tout.

M. le Maire

Merci.

Pour ma part, vous me retirerez sur le Souvenir Français, la Légion d'Honneur, la SNAAG... C'est tout... Comme quoi je ne suis pas à jour de mes cotisations...

Nous allons voter... Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais juste une question ; en commission, on m'a indiqué que certaines subventions étaient passées dans le budget du CCAS...

M. le Maire

Oui.

M. Conway

N'ayant pas à disposition ce budget, je voulais connaître les montants et les organismes concernés ?

M. le Maire

On vous les transmettra ; je ne les ai pas sous les yeux.

Y a-t-il d'autres remarques ? (Non.)

Est-ce que vous voulez voter sur toutes les associations ou certains d'entre vous décident-ils de sortir des associations ? (Non.)

On peut voter pour tout ? Pas de remarque ? (Non.)

Très bien.

Nous votons donc pour la liste complète des associations, sauf celles que vous avez citées les uns et les autres, bien entendu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

- Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de La Garenne-Colombes (C.O.S.) 35.000 €

32 voix pour :

Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, M. LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJ, CONWAY.
MM. JUVIN, PERREE, Mme JUVIN-MARLEIX ne prennent pas part au vote.

- Comité des fêtes des Vallées 2.000 €

34 voix pour :

MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, M. LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJ, CONWAY.
Mme THIMEL ne prend pas part au vote.

- ACPG-CATM Prisonniers de Guerre 190 €

34 voix pour :

M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, M. LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJ, CONWAY.
M. PERREE ne prend pas part au vote.

- Anciens de la 2^{ème} D.B. 150 €

35 voix pour :

unanimité

- Association des DGS des Hauts-de-Seine 200 €

34 voix pour :

MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, M. LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlles BACHELET, NATUREL, MM. FOULIARD, RANJ, CONWAY.
M. MACE ne prend pas part au vote.

- Association Rhin et Danube 200 €

35 voix pour :

Unanimité

- Croix Rouge Française 6.000 €

33 voix pour :

MM. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, BUTET, POUILLY, M. LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJ, CONWAY.
M. PERREE, Mme VAUSSOUÉ ne prennent pas part au vote.

- Le Souvenir Français 300 €

28 voix pour :

M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlles BACHELET, NATUREL, MM. FOULIARD, RANJ, CONWAY.
MM. JUVIN, PERREE, Mmes LABROUSSE, VAUSSOUÉ et MM. BUTET, POUILLY, MACE ne prennent pas part au vote.

- SEMLH Légion d'honneur	130 €
<p>33 voix pour : Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJ, CONWAY MM. JUVIN et PERREE ne prennent pas part au vote.</p>	
- SNAAG SN des Amis et Anciens de la Gendarmerie	150 €
<p>30 voix pour : Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJ, CONWAY. MM. JUVIN, PERREE, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY ne prennent pas part au vote.</p>	
- UNC - 44 ^{ème} section	524 €
<p>32 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJ, CONWAY. MM. PERREE, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ ne prennent pas part au vote.</p>	
- ADPEP 92	250 €
<p>35 voix pour : unanimité</p>	
- Conservatoire de musique	614.679 €
<p>34 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, MM. DE BOUTRAY, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJ, CONWAY. Mme JUVIN-MARLEIX ne prend pas part au vote.</p>	
- A.P.C.G. amicale philatélique.....	2.000 €
<p>34 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mmes LABROUSSE, RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJ, CONWAY. M. HERVO ne prend pas part au vote.</p>	
- ACPCG association Culturelle portugaise	500 €
<p>35 voix pour : unanimité</p>	
- Cercle des Arts Plastiques	37.000 €
<p>33 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. RANJ, CONWAY. MM. PERREE et FOULIARD ne prennent pas part au vote.</p>	
- Chœur et orchestre Telemann	2.680 €
<p>35 voix pour : unanimité</p>	
- Club Loisirs et Découverte	800 €
<p>35 voix pour : unanimité</p>	
- La Scena Befana	200 €
<p>35 voix pour : Unanimité</p>	
- LABEL	200 €
<p>35 voix pour : Unanimité</p>	
- Photo-Club	2.200 €
<p>34 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mmes LABROUSSE, RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJ, CONWAY. M. HERVO ne prend pas part au vote.</p>	
- Tailleur d'images	500 €
<p>35 voix pour : Unanimité</p>	

- Voix-si Voix là	1 300 €
<i>35 voix pour : unanimité</i>	
- Association Amicale des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes (AEGC)	41.000 €
<i>28 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes RAIMBAULT, JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mme FOMMARTY, MM. HOUTART, DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, M. BUTET, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. RANJI, CONWAY, MM. PERREE, de BOUTRAY, Mmes GAILLABAUD, MANGEARD, M. POUILLY, Mme THIMEL, et M. FOULIARD ne prennent pas part au vote.</i>	
- Association football Club de La Garenne-Colombes (A.F.G.C.)	370.000 €
<i>35 voix pour : unanimité</i>	
- Arts martiaux Garennois	63.000 €
<i>35 voix pour : unanimité</i>	
- Association Lycée La Tournelle	620 €
<i>35 voix pour : unanimité</i>	
- Association sportive des Cheminots de l'Ouest (A.S.C.O.)	4.000 €
<i>35 voix pour : unanimité</i>	
- Cercle d'Escrime Garennois	47.000 €
<i>35 voix pour : unanimité</i>	
- Comité Local des Médailleurs Jeunesse et Sports (CDMJS 92)	500 €
<i>32 voix pour : MM. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. CHAILLET, BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY, MM. PERREE, DRANSART et Mme VAUSSOUE ne prennent pas part au vote.</i>	
- Foyer Esquimaux	400 €
<i>34 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, M. POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY, M. BUTET ne prend pas part au vote.</i>	
- Foyer Socio-Educatif des Vallées.....	100 €
<i>35 voix pour : Unanimité</i>	
- Olympic Garennois	185.000 €
<i>34 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, M. POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY, M. BUTET ne prend pas part au vote.</i>	
- Olympic Garennois Natation	168.500 €
<i>35 voix pour : unanimité</i>	
- Pétanque Club Garennois	700 €
<i>35 voix pour : unanimité</i>	
- Tennis Club Garennois.....	55.000 €
<i>35 voix pour : Unanimité</i>	
- Tir sportif garennois	13.500 €
<i>34 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mme GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY, Mme FOMMARTY ne prend pas part au vote.</i>	
- Vélo-Club Garennois	2.000 €
<i>35 voix pour : unanimité</i>	
- Jeunesse et avenir garennois (JAG)	1.100 €
<i>35 voix pour : Unanimité</i>	

- La Garenne Jeunesse (LGJ)	55.800 €
<small>33 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mmes JUVIN-MARLEIX, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY. MM., DUBOIS et RANJI ne prennent pas part au vote.</small>	
- Scouts et guides de France	3.500 €
<small>35 voix pour : unanimité</small>	
- ADAVIP	200 €
<small>34 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, HERVO, Mme LABROUSSE, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY. Mme LABROUSSE ne prend pas part au vote.</small>	
- Association départementale des conjoints survivants des Hauts-de-Seine (ADVC 92)	150 €
<small>35 voix pour : unanimité</small>	
- Drapeau blanc	800 €
<small>35 voix pour : unanimité</small>	
- Ecole de la 2 ^{ème} chance	4.200 €
<small>34 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, MM. HOUTART, DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY. Mme MANGEARD ne prend pas part au vote.</small>	
- Crèche associative Lechaïm	1.000 €
<small>35 voix pour : unanimité</small>	
- Mission locale	20.000 €
<small>35 voix pour : unanimité</small>	

- Vote du BP d'assainissement.

M. le Maire

Le point suivant est le budget d'assainissement. Vous l'avez sous les yeux.

Avez-vous des remarques particulières ? (Non.)

Je vous propose de le voter en globalité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

- Vote des taux de fiscalité.

M. le Maire

Vote des taux de fiscalité ; je vous propose de voter les taux qui vous ont été présentés par M. Ballin, égaux aux taux de l'année dernière.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

Informatique

2.3 - Convention avec le SIPPAREC relative aux modalités d'accès aux données géographiques et alphanumériques dont dispose le SIPPAREC au titre des compétences électricité et réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle.

M. le Maire

Le point suivant : convention avec le SIPPAREC relative aux modalités d'accès aux données géographiques et alphanumériques ; y a-t-il des questions à M^{me} Gaillabaud ?

M. Conway

Vous ne m'avez pas répondu ; c'est volontaire ?

M. le Maire

Je vous ai dit que je ne les avais pas sous les yeux, donc je vous les transmettrai.

Est-ce qu'il y a des questions à M^{me} Gaillabaud sur son rapport sur le SIPPAREC ? (*Non.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

2.4 - Convention de mise à disposition du logiciel DVP au profit des collectivités territoriales avec la Direction Générale des Finances Publiques.

M. le Maire

Ensuite, Monsieur Ballin... Y a-t-il des questions sur la mise à disposition du logiciel DVP ? (*Non.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

3.1 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat d'association.

M. le Maire

Le point suivant, c'est M^{me} Raimbault, la participation communale à Sainte-Geneviève.

Y a-t-il des questions à M^{me} Raimbault ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

3.2 - Sectorisation des écoles communales.

M. le Maire

La sectorisation des écoles communales, qui vous a déjà été présentée, y a-t-il des questions à M^{me} Raimbault ?

Monsieur Conway, puis Monsieur Fouliard ?

M. Conway

Je voulais juste rappeler, en commission des affaires scolaires, mes remarques.

D'abord, le fait que j'ai bien noté que cette sectorisation ne s'appliquait qu'aux nouveaux arrivants, que, donc, les enfants actuellement scolarisés dans leur école ne changeaient pas d'affectation.

J'avais noté également qu'il y avait la diminution d'une classe à Ernest Renan que vous espériez être provisoire du fait des constructions alentours et qu'il y avait la création d'une classe à Jerphanion.

M. le Maire

Absolument ! C'est tout cela, Monsieur Conway, vous avez raison.

M. Conway

Le dernier point, j'avais noté également que cela avait été présenté à tous les conseils d'école et que vous n'aviez pas eu de remarque par rapport à cela.

M. le Maire

Parents d'élèves, commissions des affaires scolaires, directeurs, l'inspectrice, M^{me} Sberro... Absolument, Monsieur Conway !

M. Conway

La seule remarque que j'avais faite et qui semblait avoir été prise en compte au moment de la commission était le fait que je pense qu'il faudrait plus avoir à l'esprit, dans le cas où cette sectorisation se pérenniserait à terme, sur la circulation que cela induit pour les parents pour déposer leur enfant, et notamment veiller à ce que le circuit soit sécurisé. J'avais attiré l'attention sur le passage pour le petit coin qui est en bas du schéma, qui est entre la rue Plaisance et le rond-point de l'Europe, pour les enfants qui vont à Marsault, de sécuriser le passage au rond-point de l'Europe.

M^{me} Raimbault

Cela va de soi.

M. le Maire

Cela va de soi.

Merci beaucoup, Monsieur Conway, ou comment répéter précisément ce qui vous a été dit pour être au procès-verbal.

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Mes chers collègues, bonsoir.

Je souhaitais renouveler mes excuses auprès de M^{me} Raimbault pour n'avoir pas assisté à la commission ; depuis, on s'était parlé et je vous avais demandé...

M. le Maire

Vous êtes excusé, Monsieur Fouliard.

M. Fouliard

Je vous en remercie.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Fouliard

... s'il était possible d'avoir, comme on s'en était parlé au téléphone, une projection des effectifs sur cette nouvelle sectorisation par groupe scolaire.

M^{me} Raimbault

Tout à fait. On vous transmettra un prévisionnel de ce qui est prévu notamment pour la rentrée 2012-2013 ; c'est prévu, cela a été transmis.

M. le Maire

Merci infiniment !

D'autres questions ?

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Une observation : c'eût été bien de les avoir en amont et, encore une fois, de présenter cela aux parents d'élèves et en commission affaires scolaires une semaine avant le Conseil Municipal, ce n'est pas vraiment une démarche de concertation à laquelle on aurait aimé, encore une fois, pouvoir être associé.

M. le Maire

Il y a eu une commission des affaires scolaires ?

M^{me} Raimbault

Il y a eu une commission des affaires scolaires...

M. Fouliard

Il y a une semaine de cela, encore une fois, à un moment où le projet était bouclé. La commission était encore destinée à donner de l'information descendante.

M^{me} Raimbault

On a reçu les parents d'élèves de chaque groupe scolaire, on a pris en compte leurs remarques et, après, on vous a fait une présentation, normalement, en commission des affaires scolaires.

M. Fouliard

De quel type de remarque a-t-il été tenu compte de la part des parents d'élèves ?

M^{me} Raimbault

S'il y avait toutefois des remarques à ce sujet ; notamment, c'était sur la mise en place de cette sectorisation pour la rentrée 2012, notamment qui elle concernait ; c'était cela leur inquiétude.

Comme l'a redit M. Conway, elle ne concerne que les nouveaux arrivants, les CP, les petites sections.

M. le Maire

Madame Raimbault, ne vous excusez pas, de toute façon. Vous avez vu M^{me} Sberro, les directeurs d'école une fois, les directeurs d'école deux fois, les parents de Voltaire, les parents de Jerphanion, de Renan, de Marsault, de Guest, la commission des affaires scolaires ; ce n'est pas mal quand même, vous avez fait un travail, mais vous n'auriez pas fait cela, on vous aurait dit : « *Comment, vous n'avez pas fait ?* » De toute façon, vous serez toujours mise en cause, donc ce n'est pas la peine d'essayer de vous justifier.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Sur la méthode, comment se fait-il, Madame Raimbault, que les chiffres que j'espère que vous avez... et je ne comprends pas pourquoi vous ne pouvez pas nous les communiquer en termes de prévision d'effectifs. Si vous faites une sectorisation, c'est bien pour changer un certain nombre de choses et partir d'effectifs.

Quels sont les chiffres de ce que vous proposez ce soir en termes de secteurs scolaires ? Vous êtes partie de quels éléments pour nous faire cette proposition ? Vous êtes bien partie de chiffres...

M. le Maire

Monsieur Macé, excusez-moi, je vous interromps.

Votre liste est représentée à la commission des affaires scolaires.

M. Macé

À la commission des affaires scolaires, ce chiffre n'a pas été communiqué.

M. le Maire

Typiquement, cette question, vous ne croyez pas que c'est une question qu'il faut poser en question, Monsieur Macé ?

M. Macé

Non, mais ce soir, on est en Conseil municipal, on demande d'avoir ces chiffres ; comment se fait-il que ces chiffres ne puissent pas nous être donnés ce soir ?

M. le Maire

Mais on peut vous les donner, sauf que pourquoi...

M. Macé

C'est une question simple ! On attend...

M. le Maire

Pourquoi votre liste était-elle absente à la commission des affaires scolaires ?

M. Macé

M. Fouliard s'est excusé, donc vous n'allez pas jouer à ce petit jeu.

M. le Maire

Si c'était si important que cela !

M. Macé

Vous n'allez pas jouer à ce petit jeu qui n'a que peu d'intérêt.

M. le Maire

Vous n'arrêtez pas de jouer à des petits jeux, Monsieur Macé.

M. Macé

On vous demande les chiffres en termes d'évolution des groupes scolaires ; qu'est-ce que cela donne avec votre sectorisation ? Question simple, réponse simple, normalement.

M. le Maire

2 798, hypothèse basse ; hypothèse haute : 2 857 pour 2012-2013.

M. Macé

Par école, évidemment ?

M. le Maire

Maternelle ou élémentaire ?

M. Macé

Les deux !

M. le Maire

Maternelles :

- Marsault : 288 ;
- Voltaire : 397 ;
- Guest : 243 ;
- Marsault : 227*.

Élémentaires :

- Marsault : 352 ;
- Jerphanion : 192 ;
- Voltaire : 401 ;

- Renan : 407 ;
- Guest 291.

Cela vous va ?

Très bien.

Pas d'autres questions ?

Il faut venir aux commissions. Quand on vient aux commissions, on a les chiffres ; quand on ne vient pas aux commissions, on n'a pas les chiffres. C'est comme cela.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité, avec 4 abstentions. C'est logique, s'abstenir pour une carte scolaire !

31 voix pour : MM. JUVIN, PERRÉE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. CONWAY.
4 abstentions : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

État-civil, affaires générales

3.3 - Convention de délégation avec l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) relative au regroupement familial.

M. le Maire

Convention de délégation avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration relative au regroupement familial, y a-t-il des questions à M. Perrée ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur Perrée, vous allez certainement nous expliquer avec brio les raisons pour lesquelles vous souhaitez passer cette convention avec l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration.

M. Perrée

Parce que, tout simplement, il nous propose de faire une convention et de prendre une des questions sur deux que nous devons, avant, régler ; je ne vois pas pourquoi on refuserait de le faire.

Avant, on avait les conditions de logement et les ressources des personnes qui souhaitaient le regroupement ; maintenant, ils prennent en charge les ressources des personnes qui souhaitent le regroupement.

Je ne vois pas pourquoi on refuserait d'être aidé dans ce domaine ; il n'y a vraiment aucune raison.

M. le Maire

Merci.

Mademoiselle Naturel ?

M. Perrée

Surtout que c'est gratuit, permettez-moi de vous le dire.

M^{lle} Naturel

Vous connaissez les raisons de cette demande ?

M. Perrée

Pourquoi ils nous proposent de le faire ?

M^{lle} Naturel

Je trouve que cela complexifie...

M. le Maire

Je vais répondre...

Pour une fois que l'État est généreux et accepte de prendre une mission gratuitement aux collectivités territoriales, je crois que c'est une très bonne idée.

Avez-vous des remarques particulières ? Êtes-vous gênée par cette position que l'État veuille faire lui-même l'enquête sur les ressources et le logement ?

M. Ranji

Quel est l'intérêt ? Pourquoi l'OFII fait cette demande ?

M. le Maire

Il faut bien, Monsieur Ranji, que quelqu'un fasse l'enquête.

M. Ranji

Parce que les services de la Mairie ne sont pas capables de le faire.

M. le Maire

Je vous suggère de demander à l'État ; c'est une disposition nationale.

D'accord ?

Lisez votre dossier, Monsieur Ranji, vous verrez.

M. Ranji

Je l'ai lu.

M. le Maire

Vous l'avez lu ? Très bien, dans ce cas-là.

M. Ranji

Ne faites pas croire que je découvre le problème ; ma question est simple.

M. le Maire

Monsieur Ranji, quelle est votre question ?

M. Ranji

La question est simple. Aujourd'hui, l'OFII veut prendre en charge une des deux questions relatives au regroupement familial ; quel est l'intérêt de l'OFII ? Pourquoi l'OFII vient vers la Mairie pour demander une telle...

M. le Maire

Je ne sais pas, demandez à l'OFII !

M. Ranji

En fait, on vient vers vous : « *Bonjour, on a besoin d'une nouvelle convention* » ; c'est cool ! Vous acceptez ?

M. le Maire

Absolument ! Cela fait du travail en moins pour les employés municipaux, si c'est votre question.

Y a-t-il des observations sur cette question de regroupement familial qui semble vous troubler tous ?

Monsieur Macé, allez-y !

M. Macé

Dans le projet de convention, il y a deux possibilités de délégation à l'Office : l'enquête logement seul ou l'enquête logement et ressources. Je ne vois pas, dans le projet de convention, ce que vous souhaitez prendre, c'est-à-dire les deux ?

M. le Maire

C'est la délégation de niveau 2, c'est-à-dire logement et ressources. Enfin, de prendre... de donner !

M. Macé

Donc la délégation maximum ?

M. le Maire

Oui, voilà.

M. Macé

Il y avait, avant, combien d'agents pour s'occuper de cela ?

M. le Maire

Il n'y a pas d'agent qui ne s'occupait que de cela. Vous savez, le regroupement familial à La Garenne-Colombes est un sujet, certes, mais il n'y a pas besoin d'avoir un agent titulaire à plein temps. 12 avis ont été rendus en 2011, je crois, ce qui signifie que cela ne nous donne pas un travail à plein temps, 12 avis par an, un avis par mois, une enquête par mois.

M. Macé

Si c'est deux enquêtes, c'est vraiment très à la marge ; on est bien d'accord.

M. le Maire

12, c'est une par mois.

Cela vous va ? Cela ne vous gêne pas ?

Très bien.

Eh bien, on va confier à l'État ces petites enquêtes !

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

31 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. CONWAY.
4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

Vous voulez quoi ? Qu'on ne fasse pas d'enquêtes ? Vous préférez que ce soit la Ville qui continue à garder.

M. Ranji

Le système nous plaît bien.

M. le Maire

Le système vous plaît bien ? De l'enquête actuelle ?

(M. Ranji acquiesce.)

Cela ne m'étonne pas, Monsieur Ranji, que vous aimiez faire des enquêtes.

Actions Familiales et Sociales

3.4 - Avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation indemnité de garde crèche/SNCF.

M. le Maire

L'avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation indemnité de garde crèche/SNCF... Comme il y en a une pour l'AP-HP, maintenant, il y a la SNCF.

Y a-t-il des questions à M^{me} Fommarty ? (*Non.*)
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Logement

3.5 - Protocole transactionnel entre le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier « résidence la Garenne-Château » et la Ville de La Garenne-Colombes relatif à la répartition des charges de copropriété.

M. le Maire

Le point suivant est le protocole transactionnel entre le syndicat des copropriétaires de la « résidence la Garenne-Château » et la Ville de La Garenne-Colombes ; y a-t-il des questions à M. Perrée ?

Il s'agit de purger une vieille affaire... La Ville de La Garenne-Colombes est copropriétaire dans cet immeuble et, comme vous le savez, depuis quelques années, M. Chaillet et M. Perrée connaissent cela par cœur, les copropriétaires se sont émus, à raison, que la Ville de La Garenne-Colombes – il s'agissait probablement d'une erreur dans l'acte initial ; en tout cas, c'est ce que nous avons interprété – ne paye pas suffisamment ses millièmes dans les charges de copropriété.

Nous avons donc passé un protocole transactionnel, après 20 ans d'existence de l'immeuble – il doit avoir une vingtaine d'années, à peu près, l'immeuble, au moins ; 1990, 22 ans –, pour faire en sorte que nous prenions quelques millièmes supplémentaires.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette affaire ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Ce n'est pas une opposition, c'est une question.

Quelle était la destination de ce local ? Est-ce qu'il y a un occupant ? Je ne vois pas quelle est la destination de cela...

M. le Maire

C'est le local des associations patriotiques. Ce n'est pas : « était », ce n'est pas à l'imparfait, il y est depuis 22 ans.

M. Barraquand ne prend pas part au vote, parce que M. Barraquand est partie prenante, il fait partie du camp en face, c'est-à-dire ceux qui payaient pour La Garenne-Colombes depuis 22 ans !

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : MM. JUVIN, PERRÉE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, Mlle HABERAH, M. ZACARPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJJI, CONWAY.
M. Barraquand ne prend pas part au vote.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

Finances

4.1 - Rapport commun :

- **Convention d'objectif triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association Arts Martiaux Garennois pour la période 2012-2015.**

- **Convention d'objectif triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association Olympic Garennois Natation pour la période 2012-2015.**

M. le Maire

Monsieur Dransart présente la convention d'objectif triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes, les Arts Martiaux, l'Olympic Garennois Natation pour 2012-2015.

Comme d'habitude, y a-t-il des questions à M. Dransart ?

Monsieur Conway et Monsieur Macé ?

M. Conway

J'avais juste une remarque sur les deux rapports.

Je trouve les rapports bien rédigés, bien faits. Je remarque que dans ces rapports, on fait une comparaison par rapport à l'an moins un en termes de budget, donc on a vraiment le prévisionnel et le réalisé passé.

Mon seul regret est que cela ne soit pas appliqué aux effectifs ; vous affichez l'effectif de 2012 et vous n'affichez pas l'évolution par rapport à l'année passée.

M. Dransart

Vous le voulez ?

M. Conway

Après le Conseil, sans problème, mais je trouve que dans le rapport, cela viendrait utilement compléter pour montrer le dynamisme de l'association et dans quel sens elle évolue.

M. Dransart

Cela pose un léger problème, parce que l'année budgétaire n'est pas la même que l'année des effectifs, donc on a un décalage de six à huit mois, mais bon...

M. le Maire

Merci.

Monsieur Macé, vous avez une question, je crois.

M. Macé

Ce que je constate en répartition des adhérents entre les habitants de La Garenne-Colombes et hors commune, pour les arts martiaux, on est à 23 % de non-Garennois et sur la natation, on est à 14 %.

Je ne vois pas, dans les objectifs de la convention triennale, une demande de la Ville qui me semblerait logique de faire une différenciation de tarification entre les Garennois et les non-Garennois.

M. Dransart

Elle est de fait.

M. Macé

C'est-à-dire ?

M. Dransart

C'est-à-dire qu'elle est appliquée dans chacune des associations concernées ; il y a bien une différenciation Garennois/non-Garennois. D'ailleurs, c'est une recommandation que nous faisons à l'ensemble des associations garennoises, en tout cas sportives.

M. Macé

Si c'est ce que vous dites, Monsieur Dransart, je vous remercie pour votre réponse, j'aurais souhaité qu'elle apparaisse dans la convention triennale, en termes de demande de la Ville, la différenciation entre les Garennois et les non-Garennois.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

L'important, c'est qu'elle est réalisée en pratique.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

4.2 - Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association La Garenne Jeunesse pour la période 2012-2015.

M. le Maire

Le point suivant, La Garenne Jeunesse ; même cause, mêmes effets, convention triennale.

Des questions à M. Dubois ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je trouve le rapport particulièrement bien fait, avec des graphiques et des répartitions par tranche d'âge, etc. Je trouvais que ce rapport était très instructif.

M. le Maire

Vous allez faire rougir M. Dubois !

Merci, Monsieur Conway.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

4.3 - Demande de subvention pour la restauration de l'orgue Saint-Urbain.

M. le Maire

Le point suivant, Monsieur Perrée, pour une demande de subvention pour la restauration de l'orgue.

Y a-t-il une question à M. Perrée, organiste bien connu ?

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Connaissez-vous l'atelier qui s'occupera de la restauration ?

M. le Maire

Pas encore, puisque l'appel d'offres permettra de le déterminer.

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais une question que vous mentionnez, d'ailleurs, dans le rapport, en disant : « Grâce à la volonté des différents curés de paroisse qui se sont succédé depuis 1975, le lieu a vu se développer une programmation fournie et la naissance de trois chorales, qui sont très actives dans le tissu associatif local ». Je voulais juste remonter l'information qu'il y a le Conservatoire de Musique, qui est mentionné dans la note, qui souhaiterait aussi que l'on se pose la question de la liberté de programmation, puisqu'il serait remonté que lors d'une dernière manifestation qui était prévue, les cymbales et autres instruments de cette classe-là auraient été bannis de la manifestation.

Si vous pouviez vérifier ce point, parce que je trouve que c'est la moindre des choses qu'il n'y ait pas ce genre de sélection.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

M. Perrée

Ce n'est pas le triangle ?

M. Conway

Non, le triangle était autorisé, j'ai vérifié !

M. le Maire

Le triangle dans une église ! C'est intéressant.

Quel type de triangle, Monsieur Conway, a été utilisé dans l'église ?

M. Conway

Le triangle à cinq points.

M. le Maire

Un triangle, quoi...

Merci beaucoup.

Je découvre cette information, qui me paraît un peu curieuse.

Je me permets simplement de vous demander de faire très attention, parce que La Garenne-Colombes étant un petit village, il bruisse parfois de rumeurs.

J'ai entendu aussi des choses incroyables, parfois. Je serais surpris que... Raisonnablement, vous savez !

M. Conway

J'ai vérifié, mais je n'y étais pas.

M. le Maire

Trois rumeurs ne font pas une vérité, Monsieur Conway. L'expérience me le prouve tous les jours.

Nous vérifierons cela.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

V - Pôle Services Techniques

Urbanisme

5.1 - ZAC des Champs-Philippe - acquisition du bien sis 31, rue Pasteur (M. Maron) cadastré section D numéro 92.

M. le Maire

La ZAC des Champs-Philippe, l'acquisition du 31, rue Pasteur, y a-t-il des questions à M. Hervo ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Quand on prend les documents en ce qui concerne l'estimation des Domaines, on s'aperçoit que le prix proposé par les services compétents s'élève à 349 000 euros. Comment se fait-il que vous n'avez proposé à ce propriétaire que 340 000, tandis que dans sa lettre du 24 juin 2011, il vous indiquait qu'il avait mis en vente son bien à 370 000 euros ?

M. le Maire

La réponse, Monsieur Macé, est que dans sa lettre du 2 février – comme quoi, il y a beaucoup de correspondances –, confirmée dans celle du 15 février, il a demandé 340 000 ; je l'ai sous les yeux en deux exemplaires. On lui a dit : « OK ».

Y a-t-il des questions particulières ?

D'autres questions ? (*Non.*)

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

31 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIJORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJ.

VI - Divers

6.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2012/031 : Contrat avec Les Gens de la Terre relatif à l'animation « Une ferme dans la Ville » prévue le dimanche 11 mars 2012.

N° 2012/032 : Contrat avec l'association Les Vents des Bois relatif à l'organisation d'un concert prévu le 22 juillet 2012 au parc de Wangen im Allgäu.

N° 2012/033 : Contrat avec la société Warner Bros relatif à la location d'un DVD pour les projections prévues les jeudi 1er mars et dimanche 23 septembre 2012 à la Médiathèque.

N° 2012/034 : Contrat avec l'association Éclat de Rêves relatif à l'organisation du spectacle « A vos baguettes » prévu le 21 mars 2012 à la Médiathèque.

N° 2012/035 : Marché à procédure adaptée : entretien des espaces verts : jardins publics, crèches municipales et aires piétonnes pour la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/036 : Contrat avec l'association Cent Racines relatif à une animation musicale prévue le 21 juin 2012 dans le cadre de la Fête de la Musique.

N° 2012/037 : Marché à procédure adaptée relatif à la réception, au stockage et à la valorisation organique des déchets végétaux émanant de la collecte sélective sur la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/038 : Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le diagnostic de l'accessibilité des établissements recevant du public dans la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/039 : Avenant N° 2 au marché d'appel d'offres ouvert N° AOO/08/07 - Travaux de construction d'une médiathèque située 20/22, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes - Lot 11 chauffage-ventilation.

N° 2012/040 : Avenant N° 1 au marché à procédure adaptée N° MAPA/2010/09 : entretien maintenance des alarmes anti-intrusion et dispositifs de contrôle d'accès et prestations de télésurveillance des bâtiments communaux - Lot 1 : entretien et maintenance des installations de vidéosurveillance, des systèmes anti-intrusion et de contrôle d'accès sur l'ensemble des bâtiments communaux.

N° 2012/041 : Contrat avec la société Ciné matériel de Paris relatif à trois projections en plein air prévues les 4, 18 et 25 août 2012 au parc Wangen im Allgäu.

N° 2012/042 : Contrat avec World Music Production relatif à un concert prévu le dimanche 15 juillet 2012 au parc Wangen im Allgäu.

N° 2012/043 : Contrat avec World Music Production relatif à un concert prévu le dimanche 29 juillet 2012 au parc Wangen im Allgäu.

N° 2012/044 : Avenant N° 1 au marché à procédure adaptée N° MAPA/2010/09 : entretien et maintenance des alarmes anti-intrusion et dispositifs de contrôle d'accès et prestations de télésurveillance des bâtiments communaux - Lot 2 : prestations de télésurveillance des bâtiments communaux.

N° 2012/045 : Contrat avec l'association La Boîte à Musiques relatif à l'organisation d'un concert prévu le 16 mars 2012 au Mastaba 1.

N° 2012/046 : Contrat avec l'association Musique et création relatif à un récital place du Général-Leclerc prévu le jeudi 21 juin 2012 dans le cadre de la Fête de la Musique.

N° 2012/047 : Contrat avec World Music production relatif à un concert prévu le jeudi 21 juin 2012 dans le parc de l'ancienne bibliothèque dans le cadre de la Fête de la Musique.

N° 2012/048 : Contrat avec l'association Goneprod relatif à un concert prévu le jeudi 21 juin 2012 dans le parc de l'ancienne bibliothèque dans le cadre de la Fête de la Musique.

N° 2012/049 : Contrat avec l'association Les Marionnettes du Ranelagh relatif à l'organisation de deux spectacles prévus les samedi 23 et dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la Fête de la Ville.

N° 2012/050 : Contrat avec l'association Le Masque en Mouvement relatif à l'organisation d'une représentation en déambulatoire prévue le dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la Fête de la Ville.

N° 2012/051 : Contrat avec La Cicadelle relatif à l'organisation d'un spectacle jeune public prévu le dimanche 16 décembre 2012 à la Médiathèque.

N° 2012/052 : Convention de mise à disposition à titre gracieux de la Médiathèque avec le conseil départemental de l'accès aux droits relative à une projection prévue le mardi 27 mars 2012 dans le cadre du festival du film judiciaire.

N° 2012/053 : Contrat avec la compagnie Diaxasso Ensemble relatif à l'organisation du spectacle « Le Livre de Momo » prévu le mercredi 4 avril 2012 à la Médiathèque.

N° 2012/054 : Contrat avec le théâtre Nanterre-Amandiers relatif à l'organisation d'un petit déjeuner / lecture prévu le samedi 24 mars 2012 au Mastaba 1.

N° 2012/055 : Contrat avec La Cicadelle relatif à l'organisation d'un spectacle jeune public prévu le dimanche 14 octobre 2012 à la Médiathèque.

N° 2012/056 : Convention avec le restaurant l'Instinct relative à la mise à disposition de l'auditorium de la Médiathèque le vendredi* 21 mars 2012.

N° 2012/057 : Contrat avec la S.E.S. des Frères Bouglione relatif au Noël des enfants du personnel communal.

N° 2012/058 : Contrat avec Madame Chantal Dayan relatif à l'organisation d'un concert scolaire prévu le mardi 10 avril 2012 à la Médiathèque pour deux écoles élémentaires.

N° 2012/059 : Marché à procédure adaptée relatif aux prestations analytiques E12-147.

M. le Maire

Y a-t-il des questions sur les décisions du Maire ?

Monsieur Conway, quel numéro ?

M. Conway

La n° 56.

C'est le restaurant l'Instinct, qui souhaitait avoir l'autorisation de disposer de l'auditorium de la Médiathèque afin d'organiser un congrès médical. Je voulais savoir : est-ce que c'est logique que ce ne soit pas le congrès médical lui-même qui le demande ?

M. le Maire

Aucune idée...

J'avoue que je découvre cette affaire. J'imagine que l'Instinct doit faire une facture à la personne qui organise ou aux gens qui participent, je ne sais pas, probablement un repas, j'imagine, puisque l'Instinct est un restaurant, et doit leur refacturer un *package* complet.

C'est pour une somme considérable de 350 euros, quand même !

M. Conway

C'était simplement le fait que s'ils margent dessus...

M. le Maire

La marge sur 350 euros... C'est vrai, il se fait peut-être 10 euros ou 20 euros...

Monsieur Macé ?

M. Macé

Toujours sur la décision n° 56, je suis un peu étonné que ce restaurateur bien connu de La Garenne-Colombes ne fasse une demande que le 14 mars pour le 21 mars, c'est-à-dire une semaine après, pour organiser un congrès médical qui, j'imagine, était programmé depuis bien longtemps. Comment se fait-il qu'il n'a fait que huit jours avant cette demande à la Ville ?

M. le Maire

Je n'en ai aucune idée ; il faut lui demander.

Monsieur Pinta, vous êtes au courant ?

M. Pinta

Oui, je suis au courant.

Au départ, cela devait se faire dans la salle de la paroisse, qui a été, au dernier moment, inoccupable. Le patron de L'Instinct a demandé à la Mairie où il pouvait le faire, et là, il a demandé l'utilisation et la location de la Médiathèque, uniquement pour deux heures de conférence.

M. le Maire

Ce qu'on appelle le congrès médical, Monsieur Pinta, c'est...

M. Pinta

Je n'ai pas voulu du tout m'en mêler, c'est l'organisateur qui a discuté avec l'Instinct et l'Instinct lui a proposé comme cela et l'Instinct a demandé la location de la salle.

M. le Maire

Mais c'était qui ? L'Amicale des médecins de La Garenne-Colombes ?

M. Pinta

Oui, c'était l'organisateur de la soirée de l'Amicale des médecins de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

D'accord.

Donc c'est purement un congrès garennois.

M. Pinta

Tout à fait !

C'était notre réunion mensuelle qui s'est faite là, ne pouvant se faire ailleurs, au dernier moment.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ?

Pas d'autre question.

Merci.

Il n'y en a pas.

6.2 - Questions orales.

M. le Maire

Les questions orales.

Nous avons reçu le tsunami habituel, deux jours avant...

Mademoiselle Naturel, je crois que vous avez quelques questions.

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Monsieur le Maire, Mes chers collègues, lors du Conseil municipal du 16 février dernier, durant la délibération sur l'avenant n° 1 à la convention relative au fonctionnement de l'Espace Insertion entre les villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour les années 2011, 2012, 2013, vous nous aviez annoncé, Monsieur le Maire, un taux de retour à l'emploi de 60 %.

Je vous avais alors demandé les précisions suivantes auxquelles je n'ai pas reçu de réponse : tout d'abord, le nombre de contrats à durée déterminée et indéterminée dont faisaient l'objet ces retours à l'emploi et j'ajouterai aujourd'hui à ma question, le nombre de temps plein et de temps partiel concernant ces mêmes contrats.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

Il y a 73 % des personnes qui ont eu un temps plein, ce qui est considérable, 22 en CDI, 38 en CDD, 17 en intérim, 13 en création d'entreprise et 5 en contrat aidé.

Je vous remercie.

Question suivante ?

M^{lle} Naturel

Depuis que M^{me} Gaillabaud est en charge de la commission voirie, je m'interroge sur le fait que la commission n'a toujours pas été convoquée à ce jour.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, m'en donner les raisons.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle Naturel.

Vous auriez peut-être pu poser directement la question à M^{me} Gaillabaud plutôt que de la poser devant tout le monde, mais je vais y répondre.

M^{lle} Naturel

Je l'ai fait.

M. le Maire

En réalité, M^{me} Gaillabaud travaille avec M. Hervo sur des sujets très voisins et la plupart des questions de voirie sont traitées en réunion d'urbanisme.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil municipal stipule que « *le planning prévisionnel des réunions du Conseil est communiqué régulièrement à l'ensemble des élus* ».

Je vous rappelle que cette décision n'est pas appliquée dans notre ville, contrairement à ce qui est prévu dans le règlement intérieur.

Malgré nos demandes à chaque Conseil, ce planning n'est toujours pas communiqué. Les élus d'opposition sont prévenus juste dans les délais réglementaires, alors que dans d'autres communes, un planning prévisionnel est communiqué.

Pourriez-vous indiquer les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en capacité d'appliquer le règlement intérieur du Conseil municipal ?

Je vous remercie pour votre réponse. Je précise que cette question orale a été adressée le vendredi 6 avril 2012 et ne peut faire l'objet de débat.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur le conseiller municipal.

Ainsi que je vous en ai déjà informé, nous vous communiquons les dates des conseils municipaux dès qu'elles sont arrêtées et stables.

Voilà pourquoi vous recevez ainsi les dates des conseils municipaux.

Votre deuxième question, Monsieur Macé ?

M. Macé

Votre chef de Cabinet a quitté ses fonctions au début de cette année. Pourriez-vous indiquer aux membres du Conseil municipal si ce poste est pourvu ? Sinon, où en est la phase de recrutement ?

Je vous remercie pour votre réponse. Cette question orale a été adressée le vendredi 6 avril 2012 et ne peut pas faire l'objet de débat.

M. le Maire

J'avoue ne pas comprendre votre dernière phrase, que je croyais être un accident lors de la première, mais je vois que vous la répétez en permanence, donc je pense que... Bref...

Monsieur le conseiller municipal, j'imagine que vous évoquez le départ de M^{lle} Élise Vouvet ; son poste n'a pas été remplacé et il n'est pas prévu de le remplacer pour l'instant.

Je vous remercie.

Enfin, dernier point ?

M. Macé

Lors du Conseil municipal du 9 mars 2012, vous avez rendu compte de la décision 26/2012 relative à la fourniture de carburants et prestations annexes. Je vous avais demandé de me communiquer la liste des véhicules pouvant utiliser ce type de cartes. À ce jour, je n'ai toujours pas reçu de réponse à cette question.

Dans ces conditions, je vous demande de présenter cette liste aux membres du Conseil municipal en précisant chaque fois le service utilisant le véhicule municipal et le montant pour l'année 2011 des prestations annexes (péages et autres) pour chaque carte d'essence.

Je vous remercie de votre réponse. Je précise que cette question orale a été adressée le vendredi 6 avril 2012 et ne peut pas faire l'objet d'un débat.

M. le Maire

Il y a une caméra cachée ?

M. Ranji

Non, mais c'est important de le préciser.

M. le Maire

Sans aucun doute, cela doit avoir une importance.

Une Peugeot 807 pour un montant de 86,54 euros pour aller à Houlgate, le personnel du garage est allé à Houlgate aussi pour un montant de 123,73 euros, une Citroën C8 a dépensé 32,20 euros d'un péage, probablement pour aller dans un lieu qui n'est pas déterminé, je suis désolé, une Ford Transit pour 51,60 euros de péage pour divers éléments de manutention, une Peugeot 307 pour 266,44 euros, là aussi, pour des besoins de service, une Peugeot 206, 67,67 euros de péage en 2011 pour se rendre à Houlgate, une Dacia Logan pour 12,17 euros qui a dû faire des déplacements dans le cadre de son activité professionnelle, 12,17 euros par an, une Peugeot 205 pour 18,26 euros qui est allée à Houlgate et, enfin, une Renault Master qui est allée à Houlgate pour 205,36 euros dans l'année, ce qui fait des frais de péages sur tous ces véhicules de 1 005,15 euros pour neuf véhicules.

Mesdames et Messieurs, merci de votre attention, à la prochaine fois.

La séance est levée à 00 heure 05.